

TITRES ET FORMATION

- Depuis 2000 : **Professeure de droit public, Université Toulouse Capitole**
- 1992-2000 : Maître de conférences, Université Toulouse Capitole
- 1990-1992 : Maître de conférences, Université de Montpellier
- Juin 1989 : Doctorat en droit, Université Toulouse Capitole
& Habilitation à diriger des recherches
- 1988-1990 : ATER Université Toulouse I Capitole
 - DEA de droit public économique (major, mention B)
 - DEA de droit public interne (major, mention TB)
 - Maîtrise en droit public (mention TB)

DOMAINES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Droit administratif, Droit et politiques de santé publique, Droit médical et hospitalier, Biodroit, Droit des produits de santé, Droit des établissements médico-sociaux.

Sur le nombre de publications, colloques, contributions, séminaires et conférences, appels à projets, directions et jurys de thèses, voir annexes, p.16 et s.

RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES

- Directrice du **Master 2 Droit de la santé, formation initiale et formation continue**, Université Toulouse I Capitole
- Co-Directrice du **Master Droit de la santé**, Université Toulouse Capitole
- Directrice du **DU Droit de la santé**, Université Toulouse Capitole
- Responsable de la **LaS-PaSS** à UT1 (Licence accès Santé/Parcours accès spécifique Santé)

RESPONSABILITES SCIENTIFIQUES ET ADMINISTRATIVES (2017-2021)

Au sein de l'Université Toulouse Capitole

- **2016-2020 : Vice-Présidente** chargée des relations de l'Université Toulouse Capitole avec la COMUE (Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées)
- **2020-... : Membre du Conseil d'administration**, Université Toulouse Capitole
- Vice-présidente puis membre du bureau de la section de droit public (2008-2011)
- Présidente des comités de sélection Droit public (2010-12)
- Présidente du BQR-Faculté de droit (2009-2012)



- **2009-2016 - Création et co-Directrice de l'Institut Maurice Hauriou** (avec le Pr X. Bioy)
- **Depuis 2016, responsable de l'un de ses axes de recherche, Droit de la santé et nouvelles technologies**

Au sein d'autres institutions

Présidente du collège de déontologie du CHU de Toulouse



Directrice adjointe de l'Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches Santé Société (IFERISS) depuis 2010 : regroupe 13 laboratoires de recherche sur le site toulousain.

- Membre du **Comité d'Agrément des Hébergeurs de données de santé** (Agence du numérique en santé, Paris) 2014-2021
- **Membre du Comité de Protection des Personnes Sud-Ouest et Outre-Mer I** (2011-18)

- Membre du **Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique** (CCRRDT) de la Région Occitanie-Midi Méditerranée
- Membre du **Conseil scientifique de la MSHS de Toulouse**, Univ. Toulouse II-Jean Jaurès
- Membre du **Conseil d'administration de l'Institut Européen de la Télémedecine**

RESPONSABILITES EDITORIALES



Co-Directrice de collection, **Collection Droit(s) de la santé, Ed. L'Épître**



Co-Directrice de collection, **collection Santé Société, Presses Universitaire du Midi**

MEMBRE DE SOCIETES SAVANTES ET COMITES DE LECTURE



Depuis 2021, **Présidente de l'Association Française de Droit de la Santé (AFDS)**.

- Membre de l'Académie de Législation
- Membre de la Société franco-chinoise de Biodroit
- Membre de l'Association internationale Droit, Ethique, Bioéthique et Science (IALES).
- Membre du jury de l'Université francophone de Bioéthique.
- Membre du comité de rédaction et de lecture du Journal International de Bioéthique

- ◆ **Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur**
- ◆ **Officier des palmes académiques**

EXPERTISES ET COMITES DE SELECTION

- Expertises HCERES (2013 et 2017)
- Expertises scientifiques Université Lille 2 (prime d'excellence scientifique, 2011 à 2016).
- Expertise Association Nationale Recherche Technologie-CIFRE
- Expertises Agence de la Biomédecine, appel d'offres « AMP, diagnostic prénatal et diagnostic génétique » (2016 et 2017)
- Expertises d'ouvrages, Presses Univ. du Midi, en qualité de co-directrice de collection

Comités de sélection

- Présidente des comités de sélection Droit public, 2010-12, Université Toulouse Capitole
- Membre de COS : 2023, Université Rennes I (poste professeur) ; 2021, Université Lille (poste MCF) ; Université Perpignan (poste MCF) ; 2020, Université Toulouse Capitole (poste professeur) ; 2019, Université Grenoble-Alpes (poste MCF) ; 2018, Université Toulouse Capitole (poste professeur), Université Albi (poste professeur) et Université de Perpignan (poste MCF) ; 2017, Univ. Toulouse Capitole (poste professeur), Université de Perpignan (contrat post-doctoral) ; 2016, Université Bordeaux (poste professeur) ; Université Perpignan (poste professeur) ; Université Limoges (poste MCF) ; 2015, Université Toulouse Capitole (poste MCF) ; Université Aix-Marseille (CRA, poste professeur; CDSA, poste MCF).

Encadrement doctoral et scientifique

Au-delà du suivi d'une trentaine de mémoires de Master 2 par an (M2 Droit de la santé, M2 Ethique du soin et de la recherche) en formations initiale et continue, j'encadre actuellement six doctorant.e.s.

J'ai également participé à **31 jurys** de thèse (26), HDR (3) et prix de thèse Jean-Marie Auby (2), dont **22** en qualité de **rapporteur**. Cf annexe 3.

PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES ACTIVITES

Depuis une dizaine d'années maintenant, j'ai quelque peu délaissé les thématiques de droit administratif qui étaient les miennes pour me consacrer exclusivement aux matières en lien avec le système de santé et de son droit dans leur confrontation avec les évolutions technologiques, organisationnelles et professionnelles, qui sont désormais le centre de mes enseignements et au cœur de mes recherches, en enrichissements réciproques. Cette orientation disciplinaire m'a conduite à diversifier mes champs d'études, affronter des matières techniques comme les nanotechnologies, développer des sujets doctoraux en phase avec les transformations les plus actuelles tant du système de santé que de la biomédecine et à ouvrir le cercle de mes relations professionnelles sur le site toulousain (réponses à AAP, recherches collectives et responsabilités en lien avec les facultés de santé, l'Inserm et le CHU de Toulouse, mais aussi relations avec les acteurs économiques et industriels au soutien de mes recherches, cours et encadrement de thèse, mémoires, stages). J'ai également diversifié mes relations académiques et scientifiques en ma qualité de présidente de l'AFDS, et j'ai pu nouer, lors de la publication de l'ouvrage « 40 ans de droit de la santé » de multiples liens avec divers collègues et juristes spécialisés en cette matière qu'ils soient magistrats, avocats, présidents de fédérations hospitalières, directeurs d'établissements ou représentants des ordres professionnels.

En parallèle, directrice depuis 2014 d'un Master 2 Droit de la santé et de la protection sociale, assorti d'un DU Droit de la santé, en formation initiale et continue, j'ai eu à cœur de mettre en place il y a deux ans, une **formation Master Droit de la santé complète**, distincte des masters en droit public et droit privé, avec, dès le M1, des cours plus spécialisés et à visée de professionnalisation. Les relations que j'entretiens avec les facultés et les collègues de santé, comme au sein du CHU de Toulouse, ont permis de faire participer divers acteurs professionnels dans la formation, d'enrichir les enseignements comme les recherches et de nourrir la banque de stages mise en place au bénéfice des étudiants. La formation est désormais en co-direction avec le Pr Touzeil-Divina.

Investissement pédagogique durant les 4 dernières années

• PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT

Droit et politiques de santé publique
Introduction au droit médical
Droit de la relation de soins
Droit des établissements sociaux et médico-sociaux

Droit des activités biomédicales
L'enjeu des qualifications
Droit pharmaceutique
Droit de la responsabilité hospitalière.
Droit des professions de santé

• PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Dès le début de ma carrière en 1987 comme vacataire, j'ai assumé divers TD et cours en différentes matières et devant des publics variés - étudiants en régimes normal et spécial, en formation initiale et/ou formation continue- et de tous niveaux, de la première année au master 2. J'ai enseigné aussi dans diverses filières (Droit, AES, Sciences économiques, préparations aux concours (ENA, EHESP, EN3S...) aussi bien le droit constitutionnel et le droit administratif que le droit public économique ou le droit fiscal.

Désormais, ce sont les matières en lien avec la santé et la médecine, dans leur confrontation avec les évolutions technologiques et organisationnelles du système de santé, qui sont le centre de mes enseignements et au cœur de mes recherches, en enrichissements réciproques.

La grande aventure de ces trois dernières années a été la création d'un Master Droit de la santé, et singulièrement d'une année de Master 1. La confection de la maquette, soumise à un environnement budgétaire contraint mais fortement soutenue par l'Université dont la santé l'un des axes de recherche promis à développement, a été parfois délicate mais toujours stimulante. Y figure un cours *Droit et Politiques de santé*, que j'assume et que suivent obligatoirement les étudiants du Master 1 Droit de la santé et optionnellement les étudiants du M1 Droit public en ces divers parcours (Public, Environnement, Collectivités territoriales, Affaires). La mise en place du M1 Droit de la

santé nous a conduit aussi à créer un grand cours annuel dédié aux thématiques sanitaires, dont j'assure un semestre avec le Pr Touzeil-Divina, *Introduction au droit médical et au droit des professions de la santé*. Par ailleurs, j'ai assuré et assure encore plusieurs cours dans le Master 2, Droit de la santé (*droit de la relation de soin ; droit des établissements médico-sociaux ; droit des activités biomédicales ; responsabilité des établissements publics de santé ; droit des produits de santé*).

Dans le souci d'habituer les étudiants à l'exercice oral qu'ils maîtrisent mal, les cours et séminaires laissent place, sur certains développements, à des contributions orales, corrigées, qui s'inscrivent dans le programme de révision de tous. Les premières expériences de pédagogie inversée ont été lancées, et plus encore, des dispositifs de mise en situation *via* le traitement de dossiers concrets de patients par des comités d'éthique composés d'étudiants. Ils sont ainsi tous invités, par comité, à se réunir, discuter, confronter les points de vue avant de présenter pour chaque dossier un avis argumenté, mis en scène devant la promotion. = Mise en pratique et en perspective des notions et règles rencontrées dans le cadre du cours *Droit des établissements médicaux sociaux*, un exercice riche d'enseignements, tant sur le plan de la compréhension des problèmes éthiques et juridiques que sur celui de la présentation écrite et orale.

Enfin, les approches juridiques des cours sont enrichies tout au long de l'année par certaines rencontres : conférences et séminaires délivrés par d'anciens élèves devenus professionnels dans le domaine médical et hospitalier ou en lien avec l'ARS, sur les thématiques Santé et Environnement ; journée au Tribunal administratif sur les contentieux de la responsabilité en santé, une audience étant spécialement réservée à ces dossiers, pour les étudiants du master, en général en mars.

Tableau des enseignements durant les 4 dernières années (cf. annexe 1)

3. RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES

• Direction, animation, montage de formation

- Après avoir dirigé le M2 Droit de la santé et de la protection sociale (depuis 2014), j'ai décidé en 2020 de mettre en place une formation complète et ceci, en codirection. Je suis responsable désormais co-directrice du Master **Droit de la santé**, et ce, **dans ces deux niveaux, M1 et M2, en formation initiale**, avec toutes les obligations que cela comporte (sélections à l'entrée avec plus 500 dossiers pour le M1; organisation des enseignements et des examens, projets tuteurés, recherches de stages, suivi des stages et des contrats pro, suivi des évaluations, etc.).
- **Le Master 2 est ouvert à l'alternance, via le dispositif des contrats de professionnalisation** et à cette fin les enseignements sont organisés sur le début de semaine afin de libérer les deux derniers jours pour le travail en entreprise. Le suivi des étudiants (deux à trois par an) est l'occasion de rencontrer les tuteurs professionnels et de mieux appréhender leurs demandes comme de les intégrer aux objectifs universitaires.
- Je suis par ailleurs responsable dans son entièreté du **Master 2, FCV2A**, présentiel et en ligne comme du **DU Droit de la santé**.
A cela s'ajoute la mise en place depuis la rentrée 2022 d'une **nouvelle formation**, avec Jean Séverin, MCF Droit privé, celle de **Master 2 mention Droit de la Santé, Parcours Expertise Judiciaire en santé – spécialité Kinésithérapie**.

L'objectif est, dans les années qui viennent, **de créer, via la FCV2A, un grand master 2 Droit de la santé** construit en modules de compétences, auquel pourraient s'arrimer les différents DU existant en santé au sein de l'Université Toulouse Capitole (DU Santé mentale, DESAPS) et un nouveau DU centré sur la protection sociale.

- Enfin, je suis responsable des nouvelles voies ouvertes par la réforme de l'accès aux études en santé et la suppression de la PACES : la voie **Licence Accès Santé** (LaS Droit avec mineure santé) Licence 1 et Licence 2, comme de la voie **Parcours Accès Santé Spécifique** (PaSS avec mineure droit)

- **Soutien à l'insertion professionnelle**

- **Constitution d'une banque de stages** pour le Master et encadrement des stages et des mémoires de stage, soutenue par l'Association des anciens du Master Droit de la santé. Bon nombre de nos étudiants sont désormais pris en stage soit par d'anciens diplômés désormais en poste soit par des responsables auprès desquels le Master a acquis une réelle réputation de qualité.
- En parallèle, au soutien de l'insertion professionnelle des étudiants, j'ai mis en place divers **projets tuteurés** au sein de la formation, désormais pris en charge aussi, avec grande efficacité, par Mathieu Touzeil-Divina. Ils sont chacun devenus des « classiques » du Master, destinés à confronter les étudiants à l'environnement socio-économique et professionnel dans lequel ils sont appelés à s'insérer. L'année est ainsi ponctuée de ces manifestations, singulièrement :
 - = le **colloque de rentrée**, en septembre, qui marque à la fois l'accueil de la nouvelle promotion et la remise des diplômes des étudiants de la précédente ; (Cf. annexe 2)
 - = la **participation au Téléthon** par diverses manifestations, en décembre. Cette année les étudiants ont pu remettre un chèque de plus de 1000 euros à l'AFM-Téléthon ;
 - = une soirée « Speed meeting-Rencontre avec les professionnels » en janvier/février ; cette année plus de 90 inscrits et une quinzaine professionnels (CHU, cliniques, avocats, magistrats, Inserm, laboratoires pharmaceutiques, etc.)
 - = l'organisation d'une **grande course caritative** au soutien de la Fondation Cancer Santé Toulouse en mars (*Yellow Run* en 2016, *Pink n'Go* en 2017, *Purple Run* en 2018, *Fac Run* en 2019, *Cancer United* en 2020, *Run for life* en 2021 avec plus de 300 participants et 6403 euros réunis pour la Fondation ; et en mars 2022, *Toulouse en mauve*, <https://www.toulouseenmauve.com>).
 - = participation aux « **24h du droit de la santé** », épreuve marathon, historique, organisée par les équipes de Montpellier, occasion pour des étudiants de Master de rédiger en un laps de temps limité des conclusions juridiques et prononcer une plaidoirie, sur un dossier mêlant divers sujets d'actualité en droit de la santé. Nous y préparons une à deux équipes, le concours a lieu en général courant mai.

Tous ces projets sont l'occasion pour les étudiants de créer un réseau de contacts avec les acteurs économiques et les collectivités locales, de monter des dossiers et événements en direction du public et d'acquérir des compétences relationnelles, communicationnelles et managériales. Ils associent les deux promotions, du M2 comme du M1, au soutien d'un esprit de promotion.

- **Création récente de cours**

Pour soutenir la création du Master Droit de la santé, avec la mise en place d'un M1 dédié et l'approfondissement des enseignements du M2, comme souligné précédemment, la maquette a été enrichie de nouveaux cours, dont certains sont désormais dans mon service : **Introduction au droit médical** dans le master 1 et **Droit des professions de santé** dans le master 2. A la rentrée, je vais monter un cours supplémentaire en **Droit de la biomédecine** afin de renforcer les compétences des étudiants sur ces sujets cruciaux.

Activité scientifique récente

I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES THEMATIQUES DE RECHERCHE

Mes recherches sont désormais clairement articulées autour de thématiques relatives au domaine de la santé, notamment dans sa confrontation aux nouvelles technologies, en tant qu'elle suscite des questionnements sur l'adéquation des choix normatifs et des instruments juridiques aux avancées les plus spectaculaires de la science, comme sur la possibilité même d'une régulation en la matière. Ce goût pour la « chose médicale » renforcé par la prise en charge de cours et de diverses formations en droit de la santé, l'insertion concomitante dans divers projets de recherche menés par des collègues scientifiques, m'ont conduite à privilégier cette discipline comme champ d'investigation.

Il est ainsi possible de déceler schématiquement dans mes recherches **quatre axes**.

1) L'analyse de la confrontation du droit et des nouvelles technologies

Démarrée véritablement avec la question du recours des nanotechnologies en médecine au prisme du droit, la réflexion s'est naturellement élargie à la robotique, aux biotechnologies, à la convergence NBIC, aux neurosciences et évidemment au numérique et à l'application de l'IA à la santé. Les questionnements portent aussi bien sur le principe même d'un encadrement juridique que sur les incidences de l'utilisation de ces technologies sur les organisations, la relation aux patients, ou la conception traditionnelle de la médecine, devenue celle des 4 puis des 6 P : personnalisée, car construite à partir du profil génétique ou protéique d'un individu ; préventive, car prenant en considération non tant la maladie installée que la santé globale de l'individu ; prédictive, en s'appuyant sur la lecture du génome et participative, car déterminée en liaison étroite avec le patient acteur de sa pathologie comme de sa santé ; mais aussi désormais médecine des preuves et, en construction, médecine des parcours (de soins et de santé). Par ailleurs, les enjeux soulevés par le niveau de normativité à solliciter en matière de recherche et d'innovation en santé, ceux posés par la qualification juridique des objets des réglementations (médicaments ? dispositifs médicaux ? ...), par la reconnaissance des risques, l'établissement de la balance bénéfice-risque ou par l'identification du lien de causalité en cas de dommages, conduisent à interroger la notion même de responsabilité tant sur le plan épistémologique que d'un point de vue ontologique.

Autant de thèmes qui ont permis d'analyser la pertinence des méthodologies et des encadrements juridiques actuels face aux exigences singulières de l'innovation et de l'émergence de nouveaux objets et de nouveaux types de relations en médecine, en lien avec l'utilisation, désormais généralisée, des nouvelles technologies. Les publications sur ces sujets ont été étayées de diverses interventions en séminaires, workshops et colloques, de la création de cours spécialisés, ainsi que de la participation à plusieurs appels à projets présentés -et pour plusieurs d'entre eux financés- en association avec d'autres laboratoires en physique, biologie et sociologie. La place du juriste est à cet égard reconnue et sollicitée, avec la conviction partagée de l'intérêt et de la forte nécessité, en la matière, de l'interdisciplinarité.

2) Produits de santé, télésanté et objets connectés

Dans le prolongement de ces thématiques, qui m'ont souvent conduite à m'interroger sur les qualifications, je me suis intéressée aux problématiques relatives aux produits de santé et singulièrement aux dispositifs médicaux, leur régime juridique et leur contentieux. La saisie par le droit des produits frontières alliée aux questionnements suscités par le développement de l'IA alimentent en permanence de nouvelles réflexions, sources de publications ou de réponse à AAP.

En parallèle, plusieurs recherches ont été menées plus particulièrement sur la transformation du système de santé et des pratiques médicales portée par le numérique et le développement de la télésanté et des objets connectés, sur l'évolution corrélative des métiers et des formations de santé et sur l'adaptation nécessaire des droits et obligations des différents acteurs (professionnels, patients, tiers technologiques, etc.). Là encore, publications, interventions en colloque, réponses à des sollicitations par le milieu médical et hospitalier ont nourri et surtout enrichi l'analyse. Les demandes du milieu professionnel ont été l'occasion de confronter les approches théoriques avec les questionnements de terrain et ainsi de mieux « incarner » les analyses et préconisations. Les regards croisés du juriste, des professionnels et industriels en santé, des gestionnaires et des responsables sanitaires ont été particulièrement fructueux, singulièrement dans un domaine peu étudié, mais qui occupe ma réflexion depuis plusieurs années, celui des technologies appliquées au vieillissement, les gérontechnologies.

3) Très naturellement, les réflexions précédentes ont été relayées par d'autres, axées plus généralement **sur le système hospitalier et les professions de santé**.

Divers sujets ont été abordés, dans des articles, colloques, séminaires, souvent en relation

avec les nouvelles lois (loi du 24 juillet 2019 *relative à l'organisation et à la transformation du système de santé*, loi du 26 avril 2021 *visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification*, Ord.17 mars 2021 *visant à favoriser l'attractivité des carrières médicales hospitalières*, etc.) ou issus des liens noués avec le CHU toulousain ou les professionnels libéraux: autour de la territorialisation, du service public hospitalier, des finances hospitalières, du recours au numérique et aux objets connectés. L'un des thèmes forts de mes recherches actuelles est celui de l'évolution des professions de santé, de la remise en cause de d'une structuration construite à la fin du XIXe et des monopoles d'exercice (des médecins et des pharmaciens), des montées en compétences des auxiliaires médicaux et partant, des incidences de ces mouvements sur les pratiques mais aussi sur les formations en santé. Plusieurs travaux témoignent de ces réflexions, elles-mêmes nourries par mes liens avec divers établissements de santé et les praticiens rencontrés. J'envisage à cet égard de poursuivre une recherche sur la profession de sage-femme en interrogeant sa place dans le système de santé à l'aune de son histoire, de ses relations avec les médecins et dans ses transformations actuelles. La focale initiale m'en a été donnée par mes recherches sur les évolutions des formations en santé, qui, parties de la réforme des études médicales, m'ont portée jusqu'à l'« universitarisation » de la maïeutique mais aussi des professions « paramédicales ».

4) Enfin, à divers moments, et en lien avec les réflexions précédentes, j'ai été conduite à interroger **les politiques publiques de santé**, qu'il s'agisse de renoncement aux soins, de crise sanitaires ou d'instruments juridiques d'interventionnisme public, avec une focale singulière sur la thématique **des addictions**, leur prise en charge médicale et institutionnelle, et, évidemment, sur leur traitement par le droit. Plus particulièrement ciblées sur l'addiction aux jeux d'argent et de hasard, publications et interventions l'ont été souvent en lien avec la Chaire « Régulation des jeux » de l'Université de Bordeaux.

Pour terminer ce tour d'horizon rapide de ces dernières années, certaines de mes réflexions m'ont parfois éloignée de ces sujets, distractions pleines d'intérêts comme celle que j'ai consacrée à « L'insecte et le droit administratif ».

2. PUBLICATIONS ET PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES

OUVRAGES



« **Quarante ans de droit(s) de la santé** », sept.2022, Coll. Droit(s) de la santé, Ed. L'Építoge (LGDJ), 490 p.

Lorsque j'ai été élue Présidente de l'AFDS, ma première et prenante tâche a été d'organiser le colloque anniversaire des 40 ans de l'Association, fondée en 1982 sous l'égide du doyen Jean-Marie Auby. En lien avec ce colloque, qui s'est tenu à Paris en septembre 2022, sur **Les mouvements du droit de la santé** (actes publiés à la RDSS, déc.2022, n° spécial), j'ai proposé la publication d'un ouvrage anniversaire qui serait remis aux participants lors du colloque. Entamé en janvier 2022, le projet fut une expérience accaparante mais passionnante, l'idée étant de donner la parole, ou plutôt la plume à 40 juristes en droit de la santé, acteurs emblématiques et praticiens du système de santé, sur un thème de leur choix, revenant sur les évolutions et transformations de celui-ci, comme du droit qui lui est appliqué depuis 40 ans. J'ai pu ainsi contacter et réunir ces diverses contributions en autant de regards différents et modulés, chacun ayant parfaitement investi l'exercice. Cf. *Annexe pour le sommaire et les 40 contributeurs*.



« **Hôpital & Université : inspirations parallèles** » (Dir. A. Lami, I. Poirot-Mazères, M. Touzeil-Divina, V. Vioujas), sept.2022, Coll. Droit(s), Ed. L'Építoge.

Ouvrage issu un cycle de deux colloques, l'un à Toulouse et l'autre à Marseille, (1^{er} oct. et 3 déc.2021) sur les parallèles à établir et confrontations à analyser entre ces deux établissements publics, porteurs de services publics partenaires, marqués par des transformations d'inspirations similaires.



Je suis intervenue lors de chacun de ces colloques, d'abord sur « *Des transformations des institutions de service public : hôpital& université* », partageant l'analyse avec le Pr Touzeil-Divina, puis sur « *La réforme des études de santé* », avec le Pr Norbert Telmon (Pr Médecine légale), traitant des questions juridiques et lui, des aspects médicaux. Cette réflexion a été la poursuite de celle que j'avais précédemment menée sur la mise en place de la réforme par la loi en 2019 (« *La réforme des études en santé* » in *La loi du 24 juillet 2019 et le plan "Ma santé 2022", une nouvelle réforme du système de santé*, Revue générale de droit médical (RGDM), septembre 2019, n°72, p.155-174).



« *Santé, numérique et droits* » (Dir. I. POIROT-MAZERES), Actes de colloque, LGDJ 2018. et Introduction, Isabelle Poirot-Mazères, « *Rappel des cadres normatifs : quel(s) droit(s) en santé à l'heure du numérique* ».

Issu d'un colloque ayant réuni universitaires, industriels du médicament et des dispositifs médicaux, professionnels de la santé et de la protection sociale, l'ouvrage interroge, à divers points de vue, les transformations imposées par l'utilisation du numérique dans le système de santé. L'introduction rappelle les cadres normatifs de nature à enregistrer les évolutions en cours, dans le respect des droits de la personne. L'analyse part d'un constat : le numérique, comme avant lui la robotique et toujours encore la génétique ou les nanotechnologies, transforment les modes traditionnels d'accès aux soins et les pratiques professionnelles, et plus généralement les services liés au corps humain. Elles interrogent les métiers et les organisations, modifient les termes de la relation médicale, les processus de décision, les conditions de prise en charge des patients, confrontent aussi le tout curatif aux nouvelles techniques de prévention et surtout désormais de prédiction, développées à partir de l'analyse des données et de la construction d'algorithmes. Elles obligent aussi à repenser non tant les grands principes du droit et de l'éthique, qui demeurent, mais les cadres juridiques d'usage dans lesquels s'inscrit l'exercice des droits et des dispositifs propres aux soins.

Pour le juriste, le premier obstacle rencontré est celui des définitions et des qualifications, préalable à l'application d'un régime juridique(I). Alors même qu'ici comme ailleurs, se créent, en fonction des besoins, des objets nouveaux (voire, pour certains, des sujets nouveaux), tout l'effort en droit est d'identifier ou de créer les régimes juridiques pouvant s'y appliquer. Cette recherche des définitions et des qualifications butte souvent sur la singularité des objets qui éprouvent les *summae divisiones* et les classifications établies. Au-delà, ce sont les usages du numérique que le droit se doit de saisir, afin que l'adaptation nécessaire des réglementations s'inscrive toujours dans le respect des libertés et droits fondamentaux (II). Plusieurs questionnements surgissent qui appellent soit une vigilance accrue face aux évolutions en cours (sécurité et qualité des objets et des pratiques au regard du droit interne et européen ; protection des données ; transformation de la relation médicale) soit un effort d'anticipation, d'une part pour intégrer les mutations inéluctables des missions et des métiers, et d'autre part pour faire face aux défis stratégiques et organisationnels que pose le numérique aux politiques publiques et au système de santé.

I. L'enjeu premier des définitions et des qualifications juridiques

- A. La reconstruction des objets du numérique par le droit
- B. Les taxinomies du droit à l'épreuve

II. Le défi des usages du numérique en santé : les points d'attention du droit

- A. Vigilance et information
- B. Réflexion et concertation



« *L'information en santé, entre confiance et défiance* », in *Défiance et santé. Dossier : Actes du colloque de l'Association française de droit de la santé du 27 mai 2021*, RDSS hors-série, oct.2021, p.93-109.

En ces temps de vaccination accélérée, où persistent des résistances, la question de l'information se pose avec encore plus d'acuité qu'en temps normal, sous la pression d'une double contrainte : d'une part la multiplicité des sources d'informations qui délivrent des données possiblement contradictoires et donc sources de polémiques, et d'autre part une crise de légitimité du discours scientifique, une défiance assez générale à l'encontre de l'exécutif, exacerbée par certains

tâtonnements du gouvernement, sans négliger le sentiment répandu d'avoir été victime d'un mensonge d'État lors l'épisode peu glorieux des masques au printemps 2020. Le tout potentialisé par le maelström des informations sur internet, le mouvement perpétuel des moteurs de recherche et la réactivité épidermique des réseaux sociaux obligeant, dans un cercle devenu souvent vicieux, experts, chercheurs, journalistes et autres responsables scientifiques à monter au créneau pour tenter de porter une parole rationnelle qui a de plus en plus de mal à « faire autorité » dans le brouhaha médiatique. Alors même que l'épidémie, en elle-même, a suivi des schémas historiquement connus, une réflexion sur les mutations de la production, de la diffusion et de la réception des savoirs d'intérêt public, en l'espèce scientifiques et médicaux, s'impose, à l'heure de l'information tous azimuts et d'une nouvelle « économie de l'attention » gouvernée par les algorithmes. Les questionnements se concentrent en particulier sur la cristallisation de la défiance dans tous les champs de la parole d'autorité et plus spécifiquement à l'égard de l'ensemble des responsables, politiques et industriels, intervenant dans le secteur de la santé et dans la production de l'innovation. Cette défiance, soutenue par une histoire française ponctuée d'alertes sanitaires et environnementales, a trouvé dans la crise de la Covid-19 et dans les ratés initiaux de l'action publique, un champ d'expression allant de la simple défiance au complotisme le plus militant. La crise toutefois ne doit pas phagocyter notre propos même si elle y aura sa place dès lors qu'elle a mis en lumière combien l'information peut être tout en même temps vecteur de défiance et promoteur de confiance. L'information en santé recouvre classiquement deux champs, bien balisés, deux types de relations, à l'échelle individuelle et collective, dont les finalités peuvent se recouper:

- l'information médicale, dans la relation de soins, condition sine qua non du consentement du patient, - et l'information de santé ou la communication en santé, au soutien des politiques publiques, dont les vecteurs sont autant les autorités sanitaires que les acteurs de terrain, professionnels de santé, associations de malades, organismes de protection sociale, membres de l'Education ou de la Défense nationale, chacun voyant ses missions d'information ou d'éducation spécifiées par le Code de la santé publique.

Mais s'y ajoute aujourd'hui, l'information en santé à destination du grand public, accessible, foisonnante, fragmentée, souvent sujette à caution, parfois à manipulation, qui tend désormais à concurrencer les précédentes, du fait d'un traitement sans réel distinguo sur certains réseaux sociaux ou plateformes de partage. Il s'agit bien sûr d'envisager ces différents aspects, sous deux angles complémentaires. L'information en santé, clé du consentement comme de l'adhésion, est la condition même de la confiance en santé, aussi bien dans la relation de soins qu'en santé publique (I). Pour être telle, elle doit, aujourd'hui plus encore qu'autrefois, être préservée de toute influence, fraude ou distorsions de nature à nourrir des phénomènes de défiance et de scepticisme (II).

I. L'information comme condition de la confiance

- A. La recherche de la confiance
- B. La construction de la confiance

II. L'information en santé au défi de la défiance

- A. Garantir la fiabilité des connaissances diffusées
- B. Lutter contre la mésinformation et la désinformation



Pratiques avancées et parcours de soins, in *Le parcours du patient*, RDSS, mai-juin 2021, p.425-435.

La pratique avancée alors même qu'elle s'est déployée dans les pays anglo-saxons dès les années 60 au travers de l'expérience des infirmières praticiennes et cliniciennes, n'a été reconnue en France, du moins officiellement, que tardivement du fait sans doute de sa difficile inscription dans la structuration des professions de santé et d'une tradition hospitalo-centrée peu propice aux décloisonnements. C'est dans le sillage de la consécration d'un nouveau paradigme d'organisation du système de santé autour du parcours et d'un modèle renouvelé de prise en charge, centrée sur le patient et la fluidification de l'espace autour de lui, que la pratique avancée a été dotée d'un régime juridique par la loi du 26 janvier 2016. Pratique avancée et parcours, le rapprochement fait donc sens, tant ces deux thèmes participent de la même évolution et méritait ainsi d'être interrogé.

Qu'entend-on par cette expression? Si la loi de 2016 en consacre l'usage dans notre système de santé pour les auxiliaires médicaux, elle n'en donne pas de définition. On peut toutefois partir de celle qui fut donnée en 2008 par le Conseil international des infirmières et dont s'inspire le droit français : « L'infirmière qui exerce en pratique avancée est une infirmière diplômée qui a acquis des connaissances théoriques, le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de sa profession. Les caractéristiques de cette pratique avancée sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer ». Ainsi appréhendée la pratique avancée s'impose naturellement comme l'une des pièces constitutives possibles de la médecine de parcours, d'abord utilisée pour assurer la coordination des parcours dits complexes et désormais promue pour accompagner le virage ambulatoire. Mais parce que l'exercice en pratique avancée, à s'inscrire ainsi dans le parcours et favoriser les actions conjointes autour du patient, conduit à élargir les compétences des auxiliaires médicaux, il suscite réticences et questionnements. En effet, la pratique avancée en provoquant un saut qualitatif dans la répartition des compétences, éprouve l'un des piliers de l'architecture des professions de santé.

Ainsi, en France, alors que, par ses traits constitutifs, elle s'inscrit sans peine dans la mécanique de la médecine de parcours (I), elle reste, quant à son régime juridique, fortement cadrée par les logiques traditionnelles des parcours des patients en médecine, organisés et précisément ordonnés par les médecins (II)

- I. La pratique avancée dans la mécanique de la médecine de parcours
 - A. La montée en compétences : l'expertise infirmière comme socle du parcours
 - B. La prévalence du collectif : l'exercice en groupe comme cadre de la pratique avancée
- II. La pratique avancée dans la logique des parcours en médecine
 - A. Le médecin, pivot du parcours, cheville ouvrière de la pratique avancée
 - B. Le maintien des cadres d'exercice professionnels à l'épreuve du parcours comme de la pratique avancée



« **Risques et bénéfices des nanotechnologies médicales : quelle mise en balance ?** », in *Médicaments innovants-Innovative drugs*, (Dir. Isabelle POIROT-MAZERES), Journal international de la bioéthique, n°2, 2018, p.69-86.

Publication internationale, ce numéro a permis de réunir divers chercheurs et professionnels sur la question de l'innovation en santé, singulièrement en matière de médicaments. L'article est lui-même issu d'une longue et fructueuse collaboration avec d'autres chercheurs, sociologues (CERTOP), physiciens (Institut Carnot, CIRIMAT), biologistes (IPBS), sur les nanotechnologies en santé. Cette collaboration nous a conduit à participer et à remporter plusieurs appels à projets, notamment le projet Carboderm autour d'un patch transdermique à base de nanotubes de carbone destiné à diffuser de l'insuline. Les réflexions surgies de la conception d'un tel dispositif médical, des questionnements sur sa qualification juridique et son acceptabilité, nous ont poussés à approfondir l'analyse de la balance bénéfice risque en situation d'incertitude, ce qui caractérise le recours aux nano éléments. La thématique a porté aussi le projet Nanobrique financé par la Région. Elle a été aussi l'occasion de pousser l'analyse dans l'article « Risques et bénéfices des nanotechnologies médicales : quelle mise en balance ? ». Si la nanomédecine ouvre de nouvelles perspectives diagnostiques et thérapeutiques, pour l'instant peu de nanoproduits de santé sont sur le marché. De fait, l'incertitude qui caractérise la connaissance des risques relatifs aux nanoparticules comme la difficulté d'adapter au cas par cas les méthodologies d'évaluation à la singularité de chacune d'entre elles, affectent en retour l'établissement de la balance bénéfice-risque, préalable à toute commercialisation. L'objectif de l'étude est de montrer que, face à l'écueil de l'évaluation des risques, la mesure du bénéfice global, conjuguant efficacité médicale et bénéfice de vie pour les patients, dès l'amont de la conception du nanoproduit, devient cruciale pour la construction de la balance et devrait être appréhendée de ce fait comme la condition normative clé de son développement.

Cette étude a été prolongée par une autre contribution sur « Médicaments sous forme nanoparticulaire et dispositifs médicaux contenant des nanomatériaux : nouvelle donne pour la balance bénéfice-risque », in *Les nouveaux enjeux de la politique pharmaceutique de l'Union européenne. Pour des*

médicaments sûrs, innovants et accessibles, publié dans Les Actes de la Revue du droit de l'Union européenne. Dans ce prolongement, nous avons répondu en janvier 2020 à un AAP CNRS avec le projet *Carbo-antibio « Surfaces antibactériennes à base de nanomatériaux carbonés »*.

- I. La balance bénéfico-risque des nanotechnologies médicales à l'épreuve de l'évaluation des risques (Isabelle Poirot-Mazères)
 - A. Les produits nanos, cas d'application paradigmatique de la balance bénéfico-risque
 - B. Les produits nanos, cas d'application aporétique de la balance bénéfico-risque?
- II. La balance bénéfico-risque à l'épreuve de la détermination des bénéfices potentiels (P. Chaskiel)
 - A. Les leçons d'une expérimentation nanotechnologique
 - B. De la démocratie sanitaire aux bénéfices des nanotechnologies médicales.

3. THESES ENCADREMENT DOCTORAL ET SCIENTIFIQUE

En qualité de directrice des Masters et DU Droit de la santé (FI et FC) et d'intervenante dans le Master Ethique et au sein du DESAPS, je dirige chaque année une 30aine de mémoires, le choix ayant été fait de ne pas se contenter, à ce niveau de formation, d'un simple rapport de stage.

Par ailleurs, cinq thèses ont été soutenues, et six doctorant.e.s travaillent actuellement sous ma direction, dont l'une dans le cadre d'un contrat doctoral financé par la région Occitanie, ***Enjeux juridiques et éthiques de l'utilisation des méthodes du numérique et de la science des données dans le développement de produits de santé***, depuis le 1er décembre 2021. Cette thèse est portée par l'Université Toulouse Capitole, sous ma direction, et elle est, comme le sujet l'impose, codirigée par Emmanuelle RIAL-SEBAGG, Directrice de recherches à l'Inserm.

J'ai également participé à 26 jurys de thèse et 3 HDR, dont **21 en qualité de rapporteur**. J'ai également rapporté sur deux thèses pour le prix Jean-Marie-Auby, prix de thèse de l'AFDS. (Cf. annexe 3)

4. DIFFUSION ET RAYONNEMENT

• Expertises (organismes nationaux ou internationaux)

- Expertises AERES. [Laboratoires Univ.Paris VIII. 2017 : Univ.Poitiers, Expertise Formations]
- Expertises Prime d'excellence scientifique (Université Lille 2)
- Expertise Association Nationale Recherche Technologie-CIFRE sur projets de thèses.
- Expertises Agence de la Biomédecine sur les Appel d'offres 2017 « AMP, diagnostic prénatal et diagnostic génétique »

• Activités éditoriales (expertises, responsabilités de collections...)

- **Je codirige**, en ma qualité de directrice adjointe de l'Institut Fédératif inter disciplinaire Santé Société, la **collection Sciences Sociales - Santé Société**, au sein des **Presses Universitaires du Midi**. <https://pum.univ-tlse2.fr/>.

La collection dont l'objectif de stimuler la réflexion autour des grands enjeux actuels de la santé, accueille un large éventail d'approches disciplinaires et intersectorielles, parmi lesquels l'évolution des inégalités sociales de santé, la transformation de l'offre et de l'accès aux soins et ses conséquences pour la santé, les changements dans l'organisation du système de santé et de protection sociale, les stratégies et interventions de lutte contre les inégalités sociales de santé et leur évaluation.

A ce titre j'ai réalisé **plusieurs expertises et direction de publication** et singulièrement depuis 2018, m'ont ainsi été confiés pour publication le suivi éditorial et la coexpertise de :

- *Parcours de santé. Parcours de genre* (Dir. Anastasia Meidani et Arnaud Alessandrin), 2018;
- *Les marchés de la santé en France et en Europe au XXe siècle* (Dir. Bruno Valat), 2019 ;
- *La médicalité. D'une construction institutionnelle à une redéfinition par l'ostéopathie* (P.-L. L'Hermite), 2021

- **Participation jurys de thèse et de HDR (hors Université Toulouse Capitole)**

J'ai participé à **18 soutenances de thèses soutenues en dehors de mon université, et 3 HDR dont 20 en qualité de rapporteure**. J'ai également rapporté sur deux prix de thèse AFDS.

- **Responsabilités et activités au sein des sociétés savantes ou associations**

Présidence de l'AFDS. En 2021, le conseil d'administration de l'Association Française de Droit de la Santé m'a élue présidente, responsabilité gratifiante et exigeante. Cette association de plus de 300 membres, fondée par le doyen Jean-Marie Auby et d'éminents juristes de la santé, a fêté ses 40 ans en 2022. J'ai organisé à cette occasion **un grand colloque anniversaire** à Paris sur les **Mouvements du droit de la santé** (28 et 29 septembre 2022) (actes publiés à la RDSS). En parallèle, pour marquer cet anniversaire, j'ai assuré la structuration et la coordination d'un ouvrage de près de 500 pages, **Quarante ans de droit(s) de la santé** avec divers auteurs venus de tous horizons du droit de la santé, qui, lancé en janvier 2022 a pu être présenté, grâce à un intense travail, lors du colloque anniversaire en septembre 2022.

Je suis en train également de finaliser, avec les plusieurs collègues de l'AFDS et l'équipe de droit de la santé de Bordeaux, le colloque 2023 de l'AFDS sur **Les juges de la santé**, en septembre 2023. Le programme est fixé, et aura lieu les 28 et 29 septembre à Bordeaux (site Pey-Berland).

Cette présidence de l'AFDS me conduit à nouer des relations non seulement avec des universitaires, -en droit et au-delà, tant les sujets traités en santé sont interdisciplinaires-, mais également avec divers acteurs du monde médical et hospitalier. Je me déplace ainsi régulièrement lors de colloques organisés par les collègues de divers laboratoires en France; dans le même temps j'essaie de mettre en place des projets, tel l'ouvrage des 40 ans de droit de la santé, ou les colloques de printemps et d'automne de l'Association, qui associent magistrats, avocats, juristes hospitaliers, responsables d'administrations et d'établissements de santé publics et privés, représentants des patients et usagers, professionnels de santé (médicaux et para médicaux), industriels du médicament (LEEM) et des dispositifs médicaux (SNITEM), organismes d'assurance maladie, etc.

Je conçois cette nouvelle responsabilité comme une opportunité d'assurer au droit de la santé une plus grande visibilité, de renforcer les liens entre universitaires et professionnels de terrain (alliance recherche fondamentale et recherche appliquée) et de conforter la place des juristes dans un secteur confronté aux difficultés les plus complexes. Dans cette perspective, mon projet est de mettre en place au printemps 2024, allié au colloque annuel, un moment « Jeune recherche », afin de permettre à de jeunes chercheurs en droit de la santé de présenter des contributions suivies de publication.

Ma fonction de **présidente du collège de déontologie du CHU de Toulouse** participe de toutes ces finalités à la fois, avec de surcroît le grand intérêt de me permettre de contribuer, en tant que juriste, au fonctionnement d'un établissement et à la régulation de ses relations avec les agents, les usagers, les laboratoires privés et la société civile. (<https://www.chu-toulouse.fr/-college-de-deontologie>).

Enfin, j'ai été sollicitée pour devenir, en qualité de personnalité extérieure, l'un des six membres du Comité de déontologie de l'Académie Nationale de Pharmacie qui doit en décider en avril.

COLLOQUES, CONFERENCES, JOURNEES D'ETUDES, SEMINAIRES

- **Organisation de colloques, conférences, journées d'étude**

- **En qualité de présidente de l'AFDS** : les 28 et 29 septembre 2022, **Les mouvements du droit de la santé**, pour les 40 ans de l'AFDS, à Paris.

A venir à Bordeaux, les 28 et 29 septembre 2023, colloque AFDS sur **Les juges de la santé**.

- **Au sein de l'IMH et en lien avec le Master, au soutien de la recherche doctorale et l'insertion professionnelle des étudiants**

Responsable au sein de mon laboratoire de l'axe Droit de la santé et nouvelles technologies, j'organise depuis 2011 un colloque annuel avec le M2 Droit de la santé (colloque de rentrée de la nouvelle promotion du Master, qui marque aussi la remise de diplôme de la promotion précédente). Sur les 4 dernières années :

= « *Scandales sanitaires : quels enseignements récents ?* », 2018 ; « *Santé mentale 2022 : entre ambitions et réalités* », 13 septembre 2019 ; « *Les maux des hôpitaux publics à travers la série Hippocrate* » 30 septembre 2021, avec le Pr Touzeil-Divina ; colloque sur « *le charlatanisme* », avec le Pr Touzeil-Divina, 30 septembre 2022. Pour septembre 2023, une journée d'études sur les *Violences des soins/dans les soins* ou sur *L'hypnose en santé* (choix à venir avec les étudiants)

➤ Dans le cadre de collaborations interdisciplinaires

Avec le Centre de droit de la santé de l'Université d'Aix-Marseille (co-org. A. Lami et V. Vioujas), organisation avec le Pr Touzeil-Divina, d'un double colloque, « *Hôpital et université : des réformes en miroir ?* ». Le premier volet a eu lieu à Toulouse, le 1^{er} octobre 2021 (« *Hôpital & Université, inspirations parallèles* »), et le second à Aix, le 3 décembre 2021 (« *Hôpital & université, sources d'inspiration réciproque ?* »). Ces manifestations visaient à analyser les réformes de l'hôpital et de l'université à travers ce double prisme, avec à la fois, des spécialistes du droit hospitalier et du droit de l'enseignement supérieur. Actes publiés en 2022 aux Ed. L'Epitoge (Lextenso).

Avec la chaire d'excellence Jean Monnet, le DESAPS-IRDEIC (Pr N.Valdeyron), organisation des Journées Louis Dubouis 2019, sur « *Télémedecine et IA dans le domaine de la santé : quels enjeux pour l'Union européenne et les Etats membres ?* » en mai 2019. Actes publiés, LGDJ 2020.

Dans le cadre de la 7th EAHL Conférence (avec l'Association Européenne de Droit de la Santé) *Innovation and Health care : new challenges for Europe*, 25-27 septembre 2019, j'ai assuré l'organisation de deux ateliers : l'un sur « *Innovation dans la prise en charge numérique des personnes âgées. Aspects techniques, éthiques et juridiques* », avec un focus sur les gérontechnologies et la participation du Gérontopôle du CHU ; et l'autre sur « *Innovations organisationnelles et Droit de la santé* », avec le CHU de Toulouse (Direction Recherche et Innovation), et l'Association française de droit de la santé.

S'y ajoutent l'organisation et la participation à divers séminaires, conférences et workshops, notamment : « *La blockchain en santé* », 2018, Université Toulouse Capitole ; séminaires dans le cadre de l'appel à projet Emergence (Cf. infra).

• Participations dans des colloques

Je participe régulièrement à des colloques, à la fois **au sein de mon laboratoire, lors des colloques du Master, et à l'invitation de collègues, singulièrement au sein de l'AFDS.** (Cf annexe 2)

J'interviens aussi au soutien de la diffusion du savoir auprès des professionnels et des usagers du système de santé. Je réponds régulièrement aux sollicitations des professionnels de santé pour exposer les questions juridiques que suscitent les pratiques médicales ou les droits des patients :

- à la demande du Pr Arbus, chef du pôle psychiatrie au CHU, Congrès annuel international FERREPSY (Rencontres Fédération de recherche en psychiatrie et santé mentale, Hôtel Dieu Saint Jacques), en 2017, intervention sur « *Le consentement de la personne âgée vulnérable* » ;

- à la demande des Mutuelles de France, Rencontres autour de la loi Bioéthique, Institut Cervantès Toulouse, en 2018, sur « *Elargissement de la PMA et monétisation du corps humain, de ses éléments et produits. Etat des lieux et perspectives* » ;

- à la demande de l'URPS Occitanie-Médecins libéraux (7emes Rencontres de la Grande Motte, Avenir des relations ville-hôpital, 2 juin 2018) sur « *Objets connectés, applications mobiles, intelligence artificielle : quelles responsabilités pour le médecin ?* »

5. RESPONSABILITES SCIENTIFIQUES

- **Animation équipes de recherche**



Depuis 2009, après avoir été codirectrice de l'Institut Maurice Hauriou avec Xavier Bioy, je suis responsable de l'un de ses axes de recherche, *Droit de la santé et nouvelles technologies*.



Directrice adjointe de l'Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches Santé Société (IFERISS) : fédération de recherche interuniversitaire, qui regroupe 13 laboratoires de recherches appartenant aux 3 universités toulousaines, dont l'objectif principal est de promouvoir et de dynamiser l'activité scientifique autour des thématiques Santé Société dans une approche interdisciplinaire <http://www.iferiss.org>

- **Contrats de recherche évalués suite à appel à projet ou de gré à gré**

L'axe que je dirige, Droit de la santé et nouvelles technologies, a, participé à plusieurs appels à projets, certains ayant été acceptés et financés.

Les plus récents

Dans le cadre de l'appel d'offre GSO 2020, **Emergence, projet accepté** : Titre : *Données massives de santé et ISS : Questionner les 'angles morts' de la fabrique des agrégats de données à partir du terrain - des Registres des cancers au Health Data Hub (DMS/ISS)* Budget : 13 975,35 €

Partenaires : P. Grosclaude, Inserm, U1027, équipe EQUITY; F. Lambotte, Professeur UCLouvain ; Anja Martin-Scholz, CERTOP UMR CNRS 5044 ; I. Poirot-Mazères, UT1, IMH; N. Savy, Institut Mathématique de Toulouse ; B. Tretarre, Dir. du Registre des Tumeurs de l'Hérault, l'INSERM, U 1027, équipe EQUITY).

La France est caractérisée par de fortes inégalités sociales de santé. Il importe que ces enjeux ne soient pas ignorés dans les programmes de données massives, au risque sinon de leur occultation. Selon le CCNE, les données massives sont « un facteur d'innovation en santé » mais présentent aussi « un risque de nuire si la qualité des données n'est pas assurée ». Il relève ainsi que « ne pas tirer parti de la collecte et de l'analyse des données des patients (ou des individus sains participant à une recherche) avec les technologies informatiques dont on dispose au bénéfice de la santé du patient concerné comme de la collectivité ne serait pas éthique. Ignorer les risques de nuire qui peuvent résulter de cette démarche et ne pas chercher à les réduire serait tout autant contraire à l'éthique ». Le projet doit permettre de préciser les questions que soulève cette évolution, en prenant appui sur une recherche transdisciplinaire, à partir des terrains des deux Registres des Cancers d'Occitanie, qui expérimentent ces transformations à travers leurs échanges avec le Health Data Hub.

Dans le cadre de mes recherches, j'ai participé à plusieurs appels à projets sur les risques présentés par les nanotechnologies :

- en 2020, CNRS. Nouveaux Matériaux - AAP 2020 : Projet « Surfaces antibactériennes à base de nanomatériaux carbonés » (Carbo-Antibio), janvier 2020.

- en 2017-19, dans le cadre de l'AAP Région Occitanie, Sciences Humaines et Sociales, projet NANOBRIQUE (Nanotechnologies, Bénéfices et Risques : financement global 10 000€)

- en 2016, dans le cadre de l'AAP CNRS Défi Nano, projet CARBODERM, « Nanotubes de carbone pour la délivrance transdermale électrostimulée de substances biologiquement actives », financement renouvelé ensuite (financement global 40 000 €, IMH : 4 000 €).

Projets dans le sillage d'autres terminés (financé par ANSES, sur la santé environnement et la santé au travail: « La mobilité des risques « nanos » (MOBIRISQUES, financement global : 8000 €) en 2013-15 ; en 2014, dans le cadre de l'appel CNRS Risque et communication: Innovation, expertise, controverse, projet «Nanotechmed » (applicabilité et implicabilité des nanotechnologies de la médecine : financement 8823 €).

- **Comités de sélection : diverses participations, depuis 2018**

2023, Univ. Rennes I (Poste Pr); 2021, Univ. Lille (poste MCF); Univ. Perpignan (poste MCF); 2020, Univ. Toulouse Capitole (poste Pr) ; 2019, Univ. Grenoble-Alpes (poste MCF) ; 2018, Univ. Toulouse Capitole (poste Pr). Univ. d'Albi (poste professeur). Univ. Perpignan (poste MCF).

RESPONSABILITES ET MANDATS

- **Au sein de l'Université Toulouse Capitole**

- **Fin 2020 à 2016** : mission de **vice-présidente en charge des relations avec la COMUE**.
- Depuis cette date, je suis membre du **conseil d'administration** de l'Université. Précédemment, j'avais assumé, au-delà même de la **codirection** de mon laboratoire, l'**IMH**, les fonctions de **VP** puis de **membre du bureau de la section de droit public**.
- Je suis également au sein de mon laboratoire de recherche (Institut Maurice Hauriou), et depuis sa création par le Pr Bioy et moi-même, **responsable d'un axe, celui Droit de la santé et nouvelles technologies**, et **membre de droit du conseil de l'IMH**.

- **Au sein d'autres institutions**

- Depuis 2009, je suis **directrice adjointe de l'Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches Santé Société (IFERISS)**, et représentante à cet égard de l'Université Toulouse Capitole. Ce qui porte également la responsabilité de **directrice de collection** aux Presses Universitaires du Midi.
- Je suis également **membre du Conseil scientifique de la MSHS** de Toulouse.

- **Au sein d'organismes officiels**



En 2022, j'ai été désignée par le DG du CHU de Toulouse **présidente du collège de déontologie du CHU de Toulouse** après avoir été nommée en 2017, référent déontologue.

Nous traitons, lors de réunions mensuelles, divers dossiers relatifs tout à la fois à de possibles conflits d'intérêts, aux cumuls d'activités, à la place des associations au sein du CHU, aux incidences des dispositions législatives (telles celles réduisant drastiquement les modalités de l'hospitalité) ou aux relations avec les laboratoires et fabricants de dispositifs médicaux *via* l'encadrement de la visite médicale, des conventions de mécénat, de partenariat, ou formation, ou des actions de communication au sein de l'hôpital. S'y ajoutent désormais diverses questions relatives au respect des obligations et des principes déontologiques (dignité, impartialité, intégrité, neutralité, laïcité, liberté de conscience, secret et discrétion professionnelle, etc.).



J'ai été nommée, puis renouvelée en 2016, **membre du Comité d'Agrément des Hébergeurs de données de santé** (ASIP Paris, aujourd'hui Agence Nationale du Numérique). Ce comité était appelé avant de délivrer l'agrément à se prononcer sur tous les aspects du dossier de l'hébergeur, en particulier sur les garanties d'ordre éthique, déontologique, technique, financier et économique offertes par le candidat (Réunions mensuelles à Paris). L'instance a été remplacée par une procédure de certification et a traité ces derniers dossiers en décembre 2021.

J'ai en revanche renoncé lors de son renouvellement à siéger au **Comité de Protection des Personnes Sud-Ouest et Outre-Mer I**, dont j'ai été membre de 2011 à 2018, en qualité de juriste spécialisée. Durant ces années de participation, j'ai été amenée à expertiser de très nombreux dossiers d'essais cliniques, dans le cadre de la délivrance d'avis motivés, préalables à toute recherche impliquant la personne humaine (médicaments, dispositifs médicaux, soins courants). L'expérience a été aussi passionnante qu'accaparante. Elle m'a permis de faire de nombreuses et stimulantes rencontres et de mieux appréhender le monde de la recherche comme celui des laboratoires pharmaceutiques.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS DEPUIS 4 ANS

Année	niveau	diplôme	Intitulé	type de formation (1)	nature (2)	effectifs	volume horaire annuel
Depuis 2006	M1	M1 Droit public	Droit et politiques de santé publique	FI	CM	100	30
Depuis 2020	M1	Master Droit de la santé	Introduction au droit médical	FI et FC Présentiel/en ligne	CM	25 20 FC	16,5
2007-2021	M2 DU	Master Droit de la santé	Droit de la relation de soins	FI et FC Présentiel/en ligne	CM	35 20 FC	15
Depuis 2015	M2 DU	Master Droit de la santé	Droit des établissements sociaux et médico-sociaux	FI et FC Présentiel/en ligne	CM	30 20 FC	15
2010-2021	M2 DU	Master Droit de la santé	Droit des activités biomédicales	FI et FC Présentiel/en ligne	CM	30 20 FC	15
Depuis 2018	DU	DU DESPAS	L'enjeu des qualifications	FI Présentiel/en ligne	CM	20 20 FC	10
Depuis 2010	M2 DU	Master Droit de la santé	Droit pharmaceutique	FI et FC Présentiel/en ligne	CM	30 20 FC	15
Depuis 2010	M2 DU	Master Droit de la santé	Droit de la responsabilité hospitalière.	FI et FC Présentiel/en ligne	CM	30 20 FC	15
Depuis 2021	M2	Master Droit de la santé	Droit des professions de santé	FI Présentiel/en ligne	CM	30	15

ANNEXE 2. PUBLICATIONS (84)

• Ouvrages individuels et direction d'ouvrages collectifs (7)

- *Quarante ans de droit(s) de la santé* (Dir. Isabelle POIROT-MAZERES), **ouvrage anniversaire de l'AFDS**, Ed. L'Epitoge, Coll. Droit de la santé, vol.I., 2022, 482 p. (*Sommaire Cf p.30*)
- *Hôpital et université : inspirations parallèles ?*, (Dir. d'Arnaud LAMI, Isabelle POIROT-MAZERES, Mathieu TOUZEIL-DIVINA & Vincent VIOUJAS), Ed.L'Epitoge, Coll.Droit de la santé, vol.II., 2022, 180 p.
- *Télémédecine et intelligence artificielle en santé : quels enjeux pour l'Union européenne et les États membres ?* (Dir. N. VALDEYRON & I. POIROT-MAZERES), Cahiers Jean Monnet n°5, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2020.
- *Médicaments innovants*, Journal international de la bioéthique, (Dir. I. POIROT-MAZERES & E.RIAL-SEBBAG), 2018.

- *Santé, numérique et droit-s.*, (Dir. Isabelle POIROT-MAZERES), IFR Actes de colloque, LGDJ, 2018.
- *Les maladies rares, une voie pour la santé de demain*, (Dir. Isabelle POIROT-MAZERES et Paul GIMENES), LEH 2015, et Avant-Propos p.11-13.
- *L'accès aux soins, Principes et réalités*, (Dir. Isabelle POIROT-MAZERES), Actes de colloque, LGDJ, 2011.

• **Chapitres d'ouvrages (8)**

- « Accueillir des patients non covid-19 au temps de la pandémie: quelles responsabilités pour les établissements de santé ? », in *La pandémie de Covid-19. Les systèmes juridiques*, Bruylant, 2021, p.317-337.
- « Le fonctionnaire colonial selon Marguerite Duras dans « Le Barrage contre le Pacifique », in *Lectures juridiques de fictions. De la Littérature à la Pop-culture !*, (Dir. Mathieu TOUZEIL-DIVINA & Stéphanie DOUTEAUD), Ed. L'Epitoge/Lextenso, janvier 2020.
- « Le régime juridique de la vaccination en France au prisme de la jurisprudence », in *Mélanges Vishnu VARUNYOU*, Publication de la Cour administrative de Thaïlande, 2017, p.66-83.
- « Cas M.H... Choix du domicile. Consentement. Majeur protégé », avec Stéphanie Bimes-Arbus, in *Manuel francophone d'étude de cas cliniques en Bioéthique* (Dir. Christian BYK), ESKA 2016.
- « Les maladies rares, une voie pour la santé de demain », Avant-Propos p.11-13, LEH 2015.
- « Réflexions sur l'évolution de l'indemnisation (où le droit de la responsabilité publique rencontre, brièvement, l'analyse économique) », in *Regards critiques sur quelques (r)évolutions récentes du droit*, Les travaux de l'IFR Mutations des normes juridiques, PUSS, 2005, p.287-317.
- « L'accès aux soins, Principes et réalités », Avant-propos, Actes de colloque, LGDJ, 2011., p.11.
- « La responsabilité administrative » (Introduction. Responsabilité sans faute), in *Guide juridique sur le risque industriel*, Ellipses 2008

• **Articles dans revues à comité de lecture (30)**

- « L'information en santé, entre confiance et défiance », in *La défiance en santé*, hors-série 2021, RDSS, mai 2021, p.93-108.
- « Pratiques avancées et médecine de parcours », RDSS dossier *Le parcours du patient*, mai-juin 2021, p.425-435.
- « Insectes et droit administratif », in *Animal et droit administratif*, Journal du Droit Administratif, 2021, <http://www.journal-du-droit-administratif.fr/>
- « Prothèses PIP et responsabilité de l'Etat comme autorité de police sanitaire : du principe et des faits (CE, 16 nov. 2020, n° 431159 ; 16 nov. 2020, n° 437600) », Journal du Droit Administratif, 2021, <http://www.journal-du-droit-administratif.fr/>
- « Télémédecine: renouvellement des professions et des formations de santé? », in *Télémédecine et intelligence artificielle en santé : quels enjeux pour l'Union européenne et les États membres ?* (Dir. Nathalie VALDEYRON & Isabelle POIROT-MAZERES), Cahiers Jean Monnet n°5, 2020, p.45-69.
- « La réforme des études en santé (loi n°2019-774 du 24 juillet 2019) », RGDM, septembre 2019, n°72, p.155-174.

- « Médicaments sous forme nanoparticulaire et dispositifs médicaux contenant des nanomatériaux : nouvelle donne pour la balance bénéfice-risque », in *Les nouveaux enjeux de la politique pharmaceutique de l'Union européenne. Pour des médicaments sûrs, innovants et accessibles*, Les Actes de la Revue du droit de l'Union européenne, 2019, p. 33-47.
- « Le Conseil d'Etat et le Baclofène® : l'important, c'est la dose (de médicament et... de contrôle). A propos de Conseil d'Etat, 23 mai 2018, Mme A... B..., n°417607 », *Panorama de droit pharmaceutique*, n°6, Les Etudes hospitalières-LEH, janvier 2019
- « Risques et bénéfices des nanotechnologies médicales : quelle mise en balance ? », Isabelle POIROT-MAZERES & Patrick CHASKIEL, in *Médicaments innovants-Innovative drugs*, *Journal international de la bioéthique*, n°2, 2018, p.69-86.
- « Le service public hospitalier en ses ambiguïtés », *Journal du Droit Administratif*, juin 2017.
- « La loi du 26 janvier 2016 et les professions de santé : des avancées contrastées » in *Cahiers Droit de la santé*, n° spécial *La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé*, 2017.
- « La politique de santé : nouveaux périmètres, responsabilité réitérée de l'Etat », *Revue Droit et Santé*, Hors-série 2016 *Loi de modernisation de notre système de santé*, p.13-22.
- « Nouveaux métiers et pratiques renouvelées en santé, autre réponse aux déserts médicaux », in *Les nouveaux territoires du management public*, RGDM 2016, n°58.
- « Le coût des missions des établissements de santé. Les soins, l'enseignement, la recherche », in *Etablissements de santé et moyens financiers : la satisfaction de l'intérêt général à la mesure de son coût*, *Cahiers Droit de la santé*, n°22, mai 2016, LEH.
- « Les mineurs et l'addiction aux jeux d'argent et de hasard », in *Santé et mineurs. Aspects somatiques et psychologiques*, *Journal de la médecine légale-Droit médical, Law Health&Society (Santé, Société)*, n°2, série E, 2016.
- « L'organisation et la gestion des établissements publics de santé à l'épreuve de la médecine personnalisée », *Journal de médecine légale-Droit médical, Law Health&Society (Santé, Société)*, 2015, n°6, p.60-68.
- « Robotique et médecine : quelle(s) responsabilité(s) ? », *Journal international de bioéthique, Robots and men ? (Des robots et des hommes)*, 2013, n°4, p.99-124.
- « Fautes médicales, causalité, préjudice : quand le doute profite au... défendeur. CAA Lyon, 6 juin 2013 », (avec F.CROUZATIER-DURAND), *Revue Droit et Santé*, septembre 2013, n°55, p.560.
- « L'addiction aux jeux : quelles cartes pour le Droit ? », *Lamy Droit de la santé, Actualités*, juillet 2013, n°130.
- Actualité de l'ARJEL, *Chronique AAI dans le domaine des libertés fondamentales*, LPA 23 septembre 2013, p.6.
- « Le cerveau et le droit. La citadelle et la cité », *Revue Droit et médecine*, 50 auteurs, n° spécial, 2013, p.119-129.
- «Legal aspects of the risks raised by the nanotechnologies in the medical field», in *the challenge of nanotechnologies: health and environmental issues*, *Journal Intern. de Bioéthique*, n°1-2, 2011, p.99-118.
- « La loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français : enfin...? », *Revue de Droit Sanitaire et Social*, 2010, n°4, p.662-676.

- « Nanotechnologies et médecine : *Quid juris ?* », Revue Générale de Droit Médical, Les Etudes Hospitalières, n°30, mars 2009, p.215-245.
- « Toute entreprise d'immortalité est contraire à l'ordre public, ou comment le juge administratif appréhende...la cryogénéisation », Droit Administratif, juillet 2006, n°7, p.6-12.
- « De la gay pride au Palais Royal. A propos des refus d'agrément à l'adoption opposés aux homosexuels », AJDA 2002, p.401-409.
- « Préjudice direct et responsabilité du fait des attroupements », note sur CE, Avis, Ass.20 février 1998, Sté d'Etudes et construction de sièges pour l'automobile et autres, AJDA 1998, p.1029-1037.
- « Le juge et l'enfant non désiré », Annales de l'Université des Sciences sociales de Toulouse, tome XLV, 1997, p.37-58.
- « La notion de préjudice en droit administratif français », RDP 1997, p.519-566.
- « Les décisions d'espèce », RDP 1992, p.443-51.

• Actes publiés de conférences internationales, congrès et colloques (21)

- « Des transformations des institutions de service public », avec M.TOUZEIL-DIVINA, in *Hôpital & Université : des inspirations parallèles*, sous la direction des Prs Isabelle POIROT-MAZERES et Mathieu TOUZEIL-DIVINA, colloque IMH, publication Ed.de l'Epitoge, 2022.
- « La réforme des études en santé », avec le Pr TELMON, in *Hôpital & Université, partenaires naturels*, colloque Aix-Marseille, publication Ed.de l'Epitoge, 2022.
- « Le renoncement aux soins », in *Le renoncement en droit public*, Presses de l'Université Toulouse Capitole, I.F.R. Actes de colloques, 2021, p.49-71.
- « Rappel des cadres normatifs : quel(s) droit(s) en santé à l'heure du numérique ? », in *Santé, numérique et droit-s*, Actes de colloques de l'IFR n°45, LGDJ, juin 2018, p. 23-60.
- Armelle GRACIET et Isabelle POIROT-MAZERES, « Quelle évaluation pour les services numériques. Le point de vue des industriels de santé », in *Santé, numérique et droit-s*, Actes de colloques de l'IFR, LGDJ, 2018, p.243-255.
- Daniel LAUNE et I. POIROT-MAZERES, « Les nouvelles technologies au service de la santé. L'exemple de Kyomed », in *Santé, numérique et droit-s*, Actes de colloques de l'IFR, LGDJ, 2018, p.257-267.
- Patrick CONSTANT et Isabelle POIROT-MAZERES, « Modèle économiques des GAFAM et vie privée », in *Santé, numérique et droit-s*, Actes de colloques de l'IFR, LGDJ, 2018, p.307-318.
- « Les instruments juridiques d'interventionnisme public: l'incitation », in *La régulation publique des centres de ressources biologiques. Le cas des bio banques*, (Dir. X. BIOY), LEH, 2018, p.355-372.
- « Régulation des jeux et santé publique : le mobile de Calder », in *Régulation et jeux d'argent et de hasard* (Dir.J.-B.VILA), LGDJ, coll. Droit et Economie, avril 2018, p.176-192.
- « Dispositifs médicaux et technologies médicales innovantes », in *Technologies médicales innovantes et protection des droits fondamentaux des patients*, 2016, Ed. Mare et Martin, p.13-27.
- « Un modèle de prise en charge des patients, vers la médecine personnalisée ? », in *Les maladies rares, une voie pour la santé de demain*, (Dir. Isabelle POIROT-MAZERES et Paul GIMENES), LEH, 2015, p.57-71.

- « La vocation du droit à se saisir de l'addiction aux jeux », in *Etat et jeux d'argent. Les jeux sont-ils faits ?* (Dir.J.-B.VILA), L'Harmattan, septembre 2014, p.309-338.
- « Responsabilité administrative et santé publique », in *La responsabilité administrative*, Les Travaux de l'AFDA, Colloques et débats, LexisNexis, 2013, p.67-87.
- « La protection des acteurs du don ou « le don de soi » a-t-il sens juridique ? », in *Le don en droit public*, LGDJ-PUSS, 2013, p.241-265.
- « Territorialisation et accessibilité des soins », in *La territorialisation des politiques de santé*, Les Etudes Hospitalières, 2012, p.129-152.
- « L'hôpital, le médecin et le croyant. Le regard du juriste », in *Santé, religion, laïcité*, Les Etudes Hospitalières, 2012, p.189-208.
- « La crise sanitaire », in *Crise(s) et droit*, PUSS-LGDJ, 2012. En collaboration avec le Pr Jacques LARRIEU et Sophie THERON.
- « La loi DCRA, horizon indépassable des relations entre l'administration et les administrés ? », in *la Loi DCRA du 12 Avril 2000... Dix ans après*, PUSS-LGDJ, 2011.
- « Nouvelles technologies, nouveaux risques, nouvelles règles ? Quelques réflexions préalables en guise de présentation... », in *Quel droit pour la recherche ?* (Dir. J.LARRIEU et M.HECQUARD-THERON), PUSS-LGDJ, 2009, p.301-308.
- « Atypie et contenu de la décision : Conseil d'Etat, 6 juillet 1973, Dalleau », in *Les décisions juridictionnelles atypiques*, sous la direction de Maryvonne THERON, Actes de colloque n°2, PUSS, 2006, p.33-55.
- « L'Etat et la démarche néo-corporative: l'institutionnalisation de l'unité normative », in *Le groupement et le droit: corporatisme, néo-corporatisme*, PUSS, 1996, p.67-81.

- **Autres (17)**

1. Chroniques et études

- JCP Administratif « Éthique biomédicale. Aspects de droit administratif », JCP A fascicule 224, 2020 (120 p.).
- Lamy Droit de la Santé, Étude 144, « Les autorités de police sanitaire », Wolters Kluwer, 2014.
- Lamy Droit de la santé, Étude 145, « Les institutions d'expertise sanitaire », Wolters Kluwer, 2014.
- Lamy Droit de la santé, Étude 146, « Les opérateurs de service public », Wolters Kluwer, 2014.
- Annales Droit administratif, Méthodologie et sujets corrigés, Dalloz, Dir. Pascale GONOD :
 - Annales 2005, Commentaire : CAA Nantes, 27 avril 2000, SCI La Gravelle, Dalloz 2004, p.78-92.
 - Annales 2006, Etude de cas, Dalloz, 2005, p.139-154.
 - Annales 2007, Commentaire : CAA Marseille 3 mai 2004, M.X, Dalloz 2006, p.115-130.
 - Annales 2008, Etude de cas, Dalloz 2007, p.143-161.
 - Annales 2009, Commentaire, CAA Nantes 11 mai 2000, Association « SOS Tout petits », p.89-102, Dalloz 2008.
 - Annales 2010, Etude de cas, Dalloz 2009, p.137-150.
- Chronique jurisprudentielle, « L'article 8 de la CESDH et la jurisprudence 1991 du Conseil d'Etat », Les Cahiers de l'IDEDH, 1992

2. Rapports sur AAP

- MOBIRISQUES, « La mobilité des risques « nanos », ANSES, projet dirigé par P.CHASKIEL, CERTOP, (UMR CNRS 5044, UT2, UT3), Université Paul Sabatier-Toulouse III. Partenaires : CIRIMAT, IPBS, IMH via I.POIROT-MAZERES. Rapport 2015.
- CARBODERM, « Nanotubes de carbone pour la délivrance transdermale électrostimulée de substances biologiquement actives », AAP CNRS Défi Nano: porteur : Emmanuel FLAHAUT (DR CNRS, HDR) CIRIMAT (UMR CNRS 5085), autres partenaires : IPBS, CERTOP, IMH via Isabelle POIROT-MAZERES. Restitution des travaux Paris, CNRS 17 mars 2016.
- NANOBRIQUE « Nanotechnologies, Bénéfices et Risques », Région Occitanie, Appel à projets transdisciplinaires Sciences Humaines et Sociales, porteur Patrick CHASKIEL, CERTOP, autres partenaires : CIRIMAT (UMR CNRS 5085), IPBS, IMH via Isabelle POIROT-MAZERES. Financement Conseil Régional (2017-2019).

3. Webgraphie

- « Blockchain et Santé : Cas d'application et premiers questionnements juridiques », in *Blockchain et Santé : Perspectives d'applications et enjeux juridiques*, séminaire IFERISS, Toulouse 2018. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01950451>
- « Réforme du don d'organes post-mortem, vers le renforcement de la bio-solidarité ? », Isabelle Poirot-Mazères et Xavier Bioy, 18 mai 2015, <http://tls-droit.ut-capitole.fr/reforme-du-don-d-organes-post-mortem-vers-le-renforcement-de-la-bio-solidarite--521158.kjsp>
- Dossier « Crises sanitaires. Le point de vue du juriste, Quelles actions pour les victimes de crises sanitaires ? », Vecteur Santé, Groupement Régional de Santé Publique, n°19, novembre 2006.

COLLOQUES, ATELIERS, SEMINAIRES (42)

• Organisation (20)

- En cours avec l'AFDS, **organisation du colloque « Les juges de la santé »**, Bordeaux, 27 et 28 septembre 2023.
- Paris-Sorbonne, **colloque anniversaire des 40 ans de l'AFDS**, sur « *Les mouvements du droit de la santé* », 28 et 29 septembre 2022. **Actes publiés RDSS, n°spécial**, décembre 2022.
- Toulouse, 30 septembre 2022, avec le Pr TOUZEIL-DIVINA, « *Le charlatanisme* ».
- « *Hôpital et université : des réformes en miroir ?* », avec le Pr TOUZEIL-DIVINA, en **deux volets**, octobre **2021**, « *Hôpital & Université, inspirations parallèles* » Toulouse, et Aix, « *Hôpital & université, sources d'inspiration réciproque ?* », 3 décembre 2021. **Actes publiés aux Editions L'Epitoge** (Lextenso).
- **30 septembre 2021**, avec le Pr TOUZEIL-DIVINA, journée d'études sur « *Les maux des hôpitaux publics à travers la série Hippocrate* ».
- 7th EAHL Conférence (Association Européenne de Droit de la Santé) « *Innovation and Health care : new challenges for Europe* », 25-27 septembre 2019, Hôtel-Dieu Saint Jacques, Toulouse. Organisation et animation de deux ateliers :

- ❖ *Atelier « Innovation dans la prise en charge numérique des personnes âgées. Aspects techniques, éthiques et juridiques »*, avec focus sur les gérontechnologies, avec participation du Gérotopôle, CHU de Toulouse.
- ❖ *Atelier « Innovations organisationnelles et Droit de la santé »*, avec le CHU de Toulouse, Dir. Recherche et Innovation, et l'Association française de droit de la santé.
- *Santé mentale 2022 : entre ambitions et réalités*, 13 septembre 2019. Université Toulouse Capitole.
- *Télémedecine et IA dans le domaine de la santé : quels enjeux pour l'Union européenne et les Etats membres ?*, Journées Louis Dubouis 2019, Colloque de la chaire DESAPS-IRDEIC-CEEC et Institut Maurice Hauriou-IMH du 5 juin 2019 au 6 juin 2019.
- *La blockchain en santé*, 12 octobre 2018, Université Toulouse Capitole.
- *Scandales sanitaires : quels enseignements récents ?*, 12 septembre 2018, Université Toulouse Capitole.
- *Santé, numérique et droit(s)*, 7 et 8 septembre 2017, Université Toulouse Capitole.
- *La loi Handicap, dix ans après. Bilan et perspectives*, 10 septembre 2015, Université Toulouse Capitole.
- IFERISS, séminaire, Isabelle POIROT-MAZERES, *Définir les nanomatériaux en droit ? Pour quel régime juridique*, et Patrick CHASKIEL, Présentation du programme « La mobilité des risques nanos » (MOBIRISQUES), 8 juin 2015, Faculté de médecine de Toulouse.
- *Les maladies rares, une voie (x) pour la santé de demain ?*, Colloque Alliance Maladies rares-IMH-M2 Droit de la santé et protection sociale, 11 septembre 2014. Université Toulouse Capitole.
- *Regards croisés sur la psychiatrie*, 13 septembre 2013 Université Toulouse Capitole.
- *Quel avenir pour la dépendance ?*, 7 septembre 2012. Séances plénières (Amphithéâtre Isaac) et séances parallèles (Manufacture des Tabacs), Université Toulouse Capitole.
- Workshop franco-mexicain sur *Les modalités de protection des majeurs. Règles et pratiques*, 20 septembre 2012, Maison du Mexique, Toulouse.
- *Ve conférence franco-japonaise de bioéthique, « Robotics and medicine »*, 24-25 mars 2011, Association Droit, Ethique et Science (IALES) et Université Toulouse Capitole.
- *L'accès aux origines*, 8 septembre 2011, Université Toulouse Capitole.
- *L'accès aux soins. Principes et réalités*, 19-20 novembre 2009, Université Toulouse 1-Capitole. 19/20 novembre 2009, TACIP-Centre de recherches en droit de la santé publique, Presses de l'université Toulouse Capitole, 2011.

• **Contributions à colloques/séminaires sans publication (22)**

- « L'herboristerie, du soupçon de charlatanisme à la lutte contre les charlatans », Journée d'études du Master Droit de la santé sur le charlatanisme, Université Toulouse I Capitole, 30 septembre 2022.
- « De la crise en santé, propos introductifs », Colloque *Scandales sanitaires : quels enseignements récents ?*, 12 septembre 2018, Université Toulouse Capitole.
- « Objets connectés, applications mobiles, intelligence artificielle : quelles responsabilités pour le médecin ? », 7emes Rencontres de la Grande Motte, URPS Occitanie-Médecins libéraux, 2 juin 2018.

- « Elargissement de la PMA et monétisation du corps humain, de ses éléments et produits Etat des lieux et perspectives », Rencontres Bioéthique, Les Mutuelles de France, 17 mai 2018.
- « Le consentement de la personne âgée vulnérable », Rencontres Fédération de recherche en psychiatrie et santé mentale (FERREPSY), 23-24 mars 2017, Hôtel Dieu Saint Jacques.
- Synthèse « Santé publique et régulation des jeux. Régulation et jeux d'argent et de hasard. Vers d'autres formes de régulation en matière de jeux d'argent et de hasard ? » Colloque organisé par l'Institut Léon Duguit et le Forum Montesquieu, Bordeaux, 17-18 novembre 2016.
- « Directives anticipées. Leur évolution dans la révision de la loi Léonetti et personnes âgées », Isabelle Poirot-Mazères et Stéphanie Bimes-Arbus, Congrès international de psychiatrie, Toulouse, Hôtel Dieu Saint Jacques, 11 et 12 mars 2016.
- « La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et les droits des patients et usagers. Vue d'ensemble et approches particulières », Journée européenne sur les droits des patients, CISS-Conseil régional Midi Pyrénées, 18 avril 2016.
- « L'organisation et la gestion des établissements publics de santé à l'épreuve de la médecine personnalisée », in *Les enjeux de la médecine personnalisée dans le domaine de la santé publique, Regards partagés entre politique, médecine, droit et éthique*, Actes de Colloque international France Canada, Palais du Luxembourg, 2015, Paris VIII.
- « Les directives anticipées. Perspectives », Journée européenne sur les droits des patients, CISS-Conseil régional Midi Pyrénées, 25 mars 2015.
- « Le projet de loi Santé. Les directives anticipées », Rieumes, Conférence, 26 juin 2015.
- « La loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne et la santé publique », colloque Université de Pau, « Reste Maître du jeu », 11 avril 2014.
- « Accessibilité sociale et soins psychiatriques », lors du colloque La protection des personnes atteintes de troubles mentaux, CERDARE, 14 avril 2014, Université de Bordeaux.
- « Droits des patients et des usagers du système de santé, Etre acteur de son accompagnement », colloque organisé par FORMAT Différence, 28 novembre 2013, Journées du Handicap.
- « L'évolution de la place et du rôle des associations et des représentants d'usagers », CISS, 21ème conférence annuelle des usagers de la santé de Midi-Pyrénées, Représentants des usagers : Tiers pouvoir ou contre-pouvoir ?, Toulouse, 18 octobre 2012.
- Présentation du colloque « Quel avenir pour la dépendance ? », Colloque Master 2 Droit de la santé et protection sociale, Institut Maurice Hauriou, 7 septembre 2012.
- « Le contentieux de la responsabilité publique en santé. Tendances », Conférence Internationale de Droit Médical Le droit médical et la justice, Faculté de médecine de Toulouse, 2 et 3 juillet 2012.
- « Ethique et Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication », Les grands débats éthiques de l'Institut Catholique de Toulouse, 17 novembre 2011, Présentation J.MARIANI, Intervenants, Isabelle POIROT-MAZERES, Raja CHATILA, Luis FARINAS.
- Introduction « L'accès aux origines, dernier état de la loi », colloque du 8 septembre 2011, Institut Maurice Hauriou, Université Toulouse Capitole.
- « Maltraitance médicamenteuse et responsabilité juridique, la part de chacun », intervention lors du séminaire inter régional ARS Le développement de la qualité de la prise en charge médicale dans les

EHPAD, 1er juin 2010, ARS Midi-Pyrénées.

- « Les systèmes ambiants et l'HIS : aspects juridiques », intervention lors de la 3ème journée sur Les systèmes ambiants, 28 mai 2010, Université Toulouse Capitole, LAAS-CNRS.

- « Le droit médical appliqué aux nanotechnologies », contribution lors du colloque *Nanotechnologies et société. Regards croisés*, Univ. Toulouse Capitole, 19 mars 2010.

REPONSES A APPEL A PROJET ET CONTRATS DE RECHERCHE (16)

• AAP acceptés et financés

- Dans le cadre de l'appel d'offre GSO 2020, **Emergence**, projet accepté : Titre : *Données massives de santé et ISS : Questionner les 'angles morts' de la fabrique des agrégats de données à partir du terrain - des Registres des cancers au Health Data Hub (DMS/ISS)* Budget : 13 975,35 €

Partenaires : P.Grosclaude, Dir. du Registre du Tarn, Inserm, U1027, équipe EQUITY; François Lambotte, Pr. UCLouvain ; A. Martin-Scholz, CERTOP UMR CNRS 5044 ; I. Poirot-Mazères, PU, UT1, Institut Maurice Hauriou ; Nicolas Savy, UT3, Institut Mathématique de Toulouse ; Brigitte Tretarre, Dir. du Registre des Tumeurs de l'Hérault, l'INSERM, U 1027, équipe EQUITY.

- Région Occitanie, Appel à projets transdisciplinaires SHS, « **NANOBRIQUE (Nanotechnologies, Bénéfices et Risques)** », porteur Patrick CHASKIEL, CERTOP, autres partenaires : CIRIMAT (UMR CNRS 5085), IPBS, IMH. Financement Conseil Régional (2017-2019).

- **AAP CNRS Défi Nano**, projet **CARBODERM**, « *Nanotubes de carbone pour la délivrance transdermale électrostimulée de substances biologiquement actives* », porteur : E.CFLAHAUT (DR CNRS, HDR) CIRIMAT (UMR CNRS 5085), autres partenaires : IPBS, CERTOP, IMH. Financement CNRS. Financement renouvelé 2016-18.

- CNRS Risque et communication: Innovation, expertise, controverse, *projet « Nanotechmed », (applicabilité et implicabilité des nanotechnologies de la médecine)*, P. CHASKIEL, CERTOP, (UMR CNRS 5044, UT2, UT3), Université Paul Sabatier-Toulouse III. Resp. Equipe 6 : I.POIROT-MAZERES, 2014-2016.

- **ANSES, Projets de recherche sur la santé environnement et la santé au travail**: « *La mobilité des risques « nanos » (MOBIRISQUES)* », projet dirigé par P.Chaskiel, CERTOP, (UMR CNRS 5044, UT2, UT3), Université Paul Sabatier-Toulouse III. Responsable Equipe 6 : I.POIROT-MAZERES, Institut Maurice Hauriou, Université Toulouse 1-Capitole (2013-2015).

- AAP 2012 du Cancéropole GSO soutien de projets émergents : « *Des dispositifs nationaux d'encadrement des pratiques professionnelles aux conditions locales d'organisation de la prise en charge des patients atteint d'un cancer VADS* », projet porté par Christine ROLLAND, LISST-CERS UMR 5193, CNRS-UT2. Equipe ECORSE du CERTOP, CNRS-UT2). Comité de pilotage : E. VIGARIOS, CHU Toulouse ; V. WOIZARD, PH ORL phoniatre CHU Toulouse ; E. BAUVIN responsable d'ONCOMIP ; Isabelle POIROT-MAZERES, IMH-Université Toulouse I Capitole.

• Réponses à AAP (participation IMH, via Isabelle POIROT-MAZERES)

- **2020. CNRS. Nouveaux Matériaux - AAP 2020** : **Projet « Surfaces antibactériennes à base de nanomatériaux carbonés » (Carbo-Antibio)** : porteur E. FLAHAUT (CIRIMAT). Partenaires : IPBS, Certop, IMH via Isabelle POIROT-MAZERES (sur la qualification et le régime juridique d'un dispositif médical, singulièrement au titre de la balance bénéfices-risques : aide à la conception et au développement de revêtements à base de nanotubes de carbone à visée antibactérienne dans le cas des dispositifs médicaux implantables, en particulier des cathéters pour les voies centrales).

-Projet Healthcare 2050. Un projet interdisciplinaire pour l'Université de Toulouse, 2018.
Porteur IFERISS, Participation IMH.

- AAP IDEX Transversalités, janv.2014 : **projet IFERISS-Hôpital de santé publique**, Particip. IMH.

- Avril 2013: **Enjeux sociologiques, psychologiques, éthiques et juridiques du transfert en diagnostic des technologies innovantes à haut débit pour le diagnostic moléculaire des maladies génétiques**. Fondation maladies rares. Appel à projets SHS et maladies rares. Plateforme maladies rares. Porteur Service de Génétique Médicale, Hôpitaux de Toulouse Inserm, Université Paul Sabatier, UMR 1027. Participation IMH

- **Projet Maîtredujeu**, dans le cadre d'un aap MSHS. Equipe CLLE-LTC UME 5263 (V.LEFLOCH) ; I, IMH, Toulouse 1 Capitole. Soumis en octobre 2013.

- Janvier 2012: **OPERA (OPEn Resilient Adaptive human-aware cyber-physical systems**. ERC Synergy Grant 2012. Research proposal. Porteur LAAS-CNRS UPR 8001. Participation IMH.

- Janvier 2011. **NanoPrécaution. NanoProductions et Politique de la Précaution** . Porteur de projet : Patrick CHASKIEL (CERTOP-UT2/UT3/CNRS et MSHS-T). Participation IMH.

- Participation AAP IDEX Transversalités, projet **Hormoderm**, CIRIMAT, IPBS, CERTOP, IMH. Dir.E. Flahaut, CNRS-CIRIMAT. Participation IMH via I.POIROT-MAZERES.

- Octobre 2011: **ORCHESTRA (Open Resilient Cyber-physical Human-aware systems: from Embedded Sensors & actuators To adaptive autonomous Robots and Ambient services)**. Systèmes cyber-physiques "human-aware", ouverts et résilients: des capteurs et actuateurs embarqués aux robots autonomes et services ambiants adaptatifs. Porteur LAAS-CNRS UPR 8001. Participation IMH

- MSHS-T: **Vieillesse, handicap et qualité de vie** ». Coord. : Marina Casula (LEREPS, UT1), Jean-Claude Marquié (DR., CLLE, UT2), Marie-Pierre Gleizes (Pr., IRIT, UT3). Participation IMH.

ANNEXE 3. THESES

THESES SOUTENUES (5)

- Paul GIMENES, *Les associations de malades et d'usagers, d'un tiers-pouvoir à un contre-pouvoir au sein du système de santé*. Début 2007. Soutenance, 8 novembre 2011.

Après plusieurs années passées en différentes fonctions au sein de l'**Alliance Maladies Rares**, Paul GIMENES en a été nommé, à l'unanimité par le Conseil national, le **Directeur Général** le 25 janvier 2018. L'Alliance regroupe 228 associations membres (dont l'AIRG-France...) et représente 2000 maladies rares.

A publié : *Les maladies rares, une voie pour la santé de demain ?*, ouvrage sous la direction d'Isabelle POIROT-MAZERES et Paul GIMENES, LEH 2015.

- Stéphanie FRAGA DE OLIVEIRA, *De la coopération sanitaire à l'organisation de la recherche dans le secteur médical en France : analyse de l'évolution de la structuration de la recherche médicale*, thèse CIFRE. Début 2009, soutenance novembre 2013.
Publication : « Les évolutions récentes et futures de la planification hospitalière Suisse », Jusdoctoria, n°6, 2011.

Recrutée au sein du **CHU d'Amiens, Dir.Affaires juridiques**

- Niramai PHITKHAE, *L'accès aux soins. Comparaison France-Thaïlande*, 11 avril 2014, Codirection avec le Pr JM.CROUZATIER. Jury avec G.DROUOT, professeur Aix-en-Provence, Vishnu VARUNYOU, juge à la Cour administrative suprême de Bangkok.

Professeur assistant à Thammasat University

- Guillaume MONZIOLS, *La dématérialisation de l'accès aux tests génétiques au regard des droits et obligations des partenaires à la relation de soins*, Thèse Pharmacie, Codirection Pr Cécile LE GAL, Faculté de pharmacie de Montpellier, Montpellier, 22 novembre 2017.

Recruté comme **Maître de conférences - Droit de la santé - UFR Pharmacie, UMR 5815.**

Nombreuses publications : entre autres

- « Le droit des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro : une analyse au prisme de la sécurité sanitaire », in *Le nouveau cadre juridique des dispositifs médicaux*, RDSS 2018, n°1.
- « Le dossier médical partagé face aux logiciels et applications mobiles du secteur privé », RGDM, Panorama de droit pharmaceutique 2018.
- « Examens de biologie médicale destinés à établir un diagnostic prénatal : du nouveau », Dictionnaire Permanent de Santé, bioéthique, biotechnologies, Editions législatives, 2018.
- « Conditions d'accès à l'assistance médicale à la procréation et procréation post-mortem : l'appel des juges à la révision des lois de bioéthique ? », (« Conditions of access to medically assisted procreation and post-mortem procreation, the appeal judges to the revision of the bioethics laws? »), *Revue Médecine et Droit* 11/01/17.
- « E-commerce et bon usage en France : l'expérience de la web-pharmacie, une source d'enseignements pour les tests génétiques ? », RGDM, Panorama de droit pharmaceutique 2014.

- Carole BOURDIN DA ROCHA CAPELA, *Le système de santé au travers du prisme prévention-santé au travail*, Université Toulouse I Capitole, 1er juin 2021.

Consultante Juriste Droit du travail

THESES EN COURS (6)

- Pauline GALLOU, *L'Etablissements français du sang, entre service public et marché*, CIFRE, depuis 2014. Thèse CIFRE

Juriste à la Fédération Hospitalière Privée Occitanie. Inter URPS

Publications :

- « L'interdiction générale et absolue est morte, vive la publicité des professionnels de santé ! », JDA décembre 2019, www.journal-du-droit-administratif.fr/?p=3008
- « Du service public transfusionnel », JDA Octobre 2017, <http://www.journal-du-droit-administratif.fr/?p=1953>

- Claire GARCIA (PELLEGRIN), *Le respect de la dignité dans l'accompagnement des personnes âgées en institution*, septembre 2015.

Actuellement **directrice de coordination des EHPAD et animation de la filière gériatrie, CH Castelnaudary.**

- Joris JONON, *De l'hégémonie hospitalière au parcours de soins : les marqueurs juridiques d'un changement de paradigme dans le système de santé français*, depuis septembre 2017.

Directeur de la délégation départementale de Lot-et-Garonne, ARS Nouvelle-Aquitaine.

Participation colloque

- « *Introduction générale. Eléments de définition* », colloque Toulouse 26 mars 2021, **Le parcours du patient**.

- « *La e-santé va-t-elle faire des collectivités territoriales des acteurs de santé ?* »

Les Grands Débats de l'Université de la e-santé, 23 septembre 2022

- Marie-France MEUNIER (ROUBERTIE), *Les accidents sériels et l'action de groupe initiée par les associations d'usagers du système de santé*, depuis septembre 2017.

Actuellement Juriste droit de la Santé et de la Protection Sociale, **IDE**, Bordeaux.

- Hugo RICCI, *L'urgence en droit de la santé*, depuis septembre 2019.

-Organisation Congrès interdisciplinaire sur *La vaccination : l'exemple du plus grand vaccinodrome d'Europe*, 7 avril 2022

Publications :

-*Nouvelle évolution de l'obligation d'information du patient par les praticiens & appréciation de la perte de chance (Obs. sous CE, Sect., 20 novembre 2020, req. 422248)*, JDA, février 2021

Actuellement ATER, Université Toulouse Capitole

- Noémie DUBRUEL, *Enjeux juridiques et éthiques de l'utilisation des méthodes du numérique et de la science des données dans le développement de produits de santé*, Université Toulouse Capitole, depuis le 1^{er} décembre 2021, contrat doctoral financé par la Région Occitanie, codir. E. Rial-Sebbag, Dir. Inserm Toulouse

- Doctorante contractuelle en Droit de la recherche médicale (UT1 Capitole IMH, INSERM),
- Juriste qualifiée Comité de protection des personnes Sud-Ouest et Outre-mer II, nov. 2021, Toulouse, Occitanie, France

- Membre du Collège n°2, catégorie des "Personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique"

- Rédactrice - Veille législative européenne en santé et produits de santé, European School of Law Toulouse - UT1 Capitole, oct. 2018.

- Juriste spécialisée en droit de la recherche médicale - DRCI de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, déc. 2020 - déc. 2021.

Publications et participation colloque :

- « Stratégie pharmaceutique européenne : une consolidation institutionnelle, réglementaire et industrielle pour l'avènement d'une Europe de la santé », Dir. Panorama de droit pharmaceutique 2021, RGDM, n°2021 · 14 mars 2022

- E-Colloque "Analyse des risques en santé : entre droit(s), sciences, éthique et attentes sociétales. Approches européenne et nationale", mars 2021

- 3^{ème} édition du séminaire de la Jeune Recherche de l'Association Française d'Etudes Européennes : "Le monde numérique : l'Union européenne peut-elle se mettre à jour ?" 22 et 23 octobre 2020, Intervention sur "les prémisses des essais in silico. Le rôle de l'Union européenne dans l'utilisation de la modélisation et simulation informatiques dans les protocoles de recherches biomédicales"

- « L'encadrement éthique et juridique des essais in silico en droit européen », Ouvrage Cahiers Jean Monnet - Innovation et analyse des risques dans le domaine de la santé et des produits de santé dans l'Union européenne. Regards croisés - Sous la direction du Professeur Natalie De Grove-Valdeyron, nov. 2020.

- **Thèses**

Apinya AEWKAMNERD, *Le contrôle de l'État sur les actes administratifs des collectivités territoriales, State control on administrative acts of the Thai's local government : studies of Thai law comparison with French law*, Bangkok, 2011.

Jean-Marc PANFILI, *Les instruments juridiques de protection des droits et libertés des malades mentaux*, 6 septembre 2013. Université Toulouse 1 Capitole.

E. FIESCHI-BAZIN, *Les outils de régulation de l'offre en matière sanitaire et médico-sociale. Les apports et perspectives de la loi HPST*, 4 décembre 2013, Université Bordeaux IV. **Rapporteur.**

Pakadech KOMSON, *Les organisations professionnelles de santé en Thaïlande*, 17 décembre 2014, Université Toulouse 1 Capitole.

Hélène HOMBOURG, *L'émergence du droit de la chirurgie esthétique en France*, 10 décembre 2014. Université Toulouse 1 Capitole.

Mihaela MATEI, *Le soin courant et le standard de soin dans l'encadrement juridique de la recherche biomédicale*, Université de Montpellier, 7 décembre 2016. **Rapporteur.**

Sarah PERIE-FREY, *Essai sur l'émergence d'un régime juridique autonome du médicament : entre bien public et bien marchand. Regards croisés en droit interne et en droit de l'Union européenne*. Université de Perpignan Via Domitia, 9 janvier 2017. **Rapporteur.**

Sabrina MOKRANI, *L'évolution du contrôle de l'Etat sur les établissements de santé*, Université Aix-Marseille, 10 novembre 2017. **Rapporteur.**

Phares BOUKOULOU, *Le problème de l'accès aux soins en Afrique francophone subsaharienne : le cas de la République du Congo*, Université de Bordeaux, 15 décembre 2017. **Rapporteur.**

Pierre-Luc L'HERMITE, *Recherches juridiques sur la médicalité de l'ostéopathie en droit français*, 3 juillet 2018, Université Toulouse I Capitole.

Anne-Lise TILLY, *L'accès aux soins à l'épreuve de la pauvreté : les tensions entre la fondamentalité du droit et l'universalisme*, Université de Montpellier, 16 novembre 2018. **Rapporteur.**

Diane-Horélie PALGO, *L'harmonisation du droit pharmaceutique en Afrique de l'Ouest : le cas de l'UEMOA*, 12 décembre 2018, Université de Dijon. **Rapporteur.**

Marine GABORIAU-TABARY, *L'Etat et la procréation. Recherches sur l'émergence d'un service public de l'assistance médicale à la procréation*, 31 janvier 2019, Université d'Aix-Marseille. **Rapporteur.**

Justine CHOCHOIX, *La justiciabilité post-moderne du droit souple de la santé*, Université de Lille, 18 octobre 2019. **Rapporteur.**

Marie-Pierre POUX-NOGUER, *Recherches sur l'influence de la bioéthique sur le droit : le cas de la fin de vie*, Université Perpignan Via Domitia, 21 novembre 2019. **Rapporteur.**

Arthur DECONSTANZI, *Le service public de santé de proximité*, Université d'Aix-Marseille, 9 décembre 2019. **Rapporteur.**

Catherine KELLER, *L'établissement de santé à l'épreuve de la coopération interhospitalière*, Université de Rennes 1, 18 septembre 2020. **Rapporteur.**

Benoit CHAMBON, *Du Répertoire à la Blockchain : Recherches sur l'évolution des fonctions du Registre en droit français*, Toulouse, le 3 mars 2020

Deyana STEFAVONA, *Le rôle de la notion de service public dans l'organisation du système de santé en droit français*, Université de Bordeaux, 10 décembre 2020. **Rapporteur.**

Simon SIMONIAN, *Le droit face à l'intelligence artificielle*, Université JEAN MOULIN LYON 3, 6 MAI 2021. **Rapporteur.**

Eve LANTUEJOL, *Neurosciences et autonomie de la personne*, Toulouse, le 10 mai 2021.

Pauline NICOLAS, *Les enjeux juridiques de la télémédecine. Contribution à l'étude des liens entre les droits de l'Homme et les innovations technologiques*, Univ. Bordeaux, le 9 décembre 2021. **Rapporteur.**

Marie BASTIAN, *La construction du droit de la santé numérique*, Université de Nanterre, 11 mars 2022. **Rapporteur.**

Tanguy ELKIHÉL, *Recherches sur l'Etat subsidiaire en droit public de l'économie*, Toulouse, le 7 décembre 2022.

Soraya LAIDAOUÏ, *La démarche qualité en établissement de santé : enjeux et perspectives*, Univ. Aix-en-Provence, 1er décembre 2022. **Rapporteur**

Charlène COLLET, *La liberté d'installation des professionnels de santé à l'épreuve de la régulation de l'offre de soins*, Le 13 décembre 2022, Univ. de Nancy.

- Jurys HDR (3)

Rodolphe BOURRET, 18 octobre 2014, Université de Montpellier. **Rapporteur**

Arnaud LAMI, 14 décembre 2016, Université Aix-Marseille. **Rapporteur**

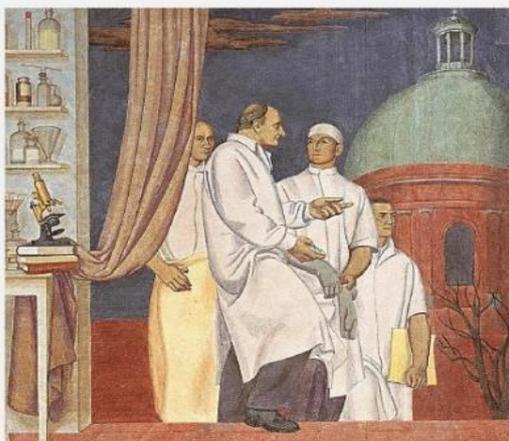
Stéphanie RABILLER, 13 janvier 2023, Université de Pau et des Pays de l'Adour. **Rapporteur**

- Jury AFDS Prix de thèse Fondation Bullukian (2)

2019 : **Rapport Laora TILMAN**, *L'utilisation des technologies de l'information et de la communication à l'hôpital face au droit*, Dir. Pr Johanne SAISON, Université Lille II.

2021 : **Rapport Matthieu KOWALYK**, *Droit public financier et systèmes de santé comparés - Genèses et développements*, Dir. Pr Rémi Pellet, Université de Paris. **Titulaire du prix 2021**

Quarante ans de droit(s) de la santé



Ouvrage collectif sous la direction
des professeurs Isabelle POIROT-MAZERES & Mathieu TOLZEIL-DIVINA

ÉDITIONS L'ÉPÎTE

L'AFDS a 40 ans, un bel âge, où s'estompent les tâtonnements ou emballements de la jeunesse avec tout entiers conservés les enthousiasmes de la recherche et les impatiences de la découverte.

En ces **40 ans**, qu'est le système de santé devenu, et avec lui les principes qui le fondent et les règles qui l'organisent ? Institutions, politiques, relations, il n'est nul domaine du droit de la santé que ces quatre décennies n'aient transformé, la dernière marquée par une crise dont on peine encore, si l'on en pressent l'importance, à prendre la mesure des effets. Pourtant, la santé était déjà et, avant même 1982, ce chantier maintes fois décrit et décrié, ballotté de réformes en incitations à transformations, d'appels à la modernisation en injonctions à la simplification. Les universitaires se sont depuis aussi longtemps penchés sur ces évolutions, celles des organisations et des acteurs comme celles du droit de la santé, construit progressivement au cours de ces **40 ans**. Mais qu'en livrent les professionnels de la santé, juristes et praticiens, confrontés quotidiennement au fonctionnement des établissements et des services, à l'application des règles et des droits, aux contestations et contentieux ?

Ces **40 ans** nous sont apparus comme l'occasion de donner la parole, ou plutôt ici la plume, à des juristes en droit de la santé ainsi qu'à différents acteurs emblématiques du système de santé, sur un thème de leur choix, revenant sur les évolutions et transformations de celui-ci, comme du droit qui lui est appliqué depuis **40 ans**. Sans surprise et opportunément, les regards sont différents et les analyses modulées. Mais chacun d'eux, à éclairer passé et présent, dessine aussi des points de fuite, ouvrant la perspective.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos . Didier TRUCHET

I. DROIT(S)

1. Michel BELANGER
« Quelques observations sur la contribution de l'AFDS à la promotion du droit international de la santé »
2. Claudine BERGOIGNAN-ÉSPER
« Le cancer, acteur majeur dans la construction du droit des personnes malades »
3. Christian BYK,
« Le droit de la santé : un lieu de convergence des nouvelles dynamiques juridiques et sociales ? »
4. Maud CINTRAT
« Le droit de la santé animale en mouvement »
5. Louis DUBOUIS
« Le développement du droit de la santé : retour sur une prophétie »
6. Christian HUGLO
« Droit de l'environnement et droit de la santé, une convergence obligée »
7. Arnaud LAMI
« La démocratisation du droit de la santé »

8. Caroline LANTERO,
« *Déontologie et responsabilité civile* »
9. Aude LE GUILCHER
« *De quelques réflexions personnelles sur les limites du droit pénal dans le domaine de la sante* »
10. Gérard MEMETAU
« *Quarante ans !* »
11. Emmanuelle RIAL-SEBBAG,
« *L'évolution du droit de la recherche médicale* »
12. Pierre SARGOS
« *Les choses des hommes et la vie des hommes* »
13. Dominique THOUVENIN
« *Le consentement, vache sacrée du droit de la santé* »
14. Mathieu TOUZEIL-DIVINA
« *Les évolutions dans l'enseignement du droit de la santé* »
15. Dr Anne-Marie TRARIEUX et Marie de CORDOUE
« *Le secret médical au cœur des mutations sociétales : les enjeux ordinaux* »
16. Vincent VIOUJAS
« *40 ans de droit de la santé publique à travers le Mémento Dalloz* »

II. POLITIQUE(S)

1. Laurent CHAMBAUD
« *De quel système de santé aurons-nous besoin dans les 20 prochaines années ?* »
2. Jean-François DELFRAISSY & Pierre-Henri DUEE
« *Enjeux éthiques lors de la crise sanitaire COVID-19* »
3. Anne-Marie DUGUET
« *Quarante ans d'évolution du droit de la santé avec le numérique et l'Intelligence Artificielle : De la loi informatique et liberté de 1978 à la loi de bioéthique de 2021* »
4. Marc DUPONT
« *Le format des organisations : quarante années de réflexions et de réformes hospitalières* »
5. Claude EVIN
« *Pendant 40 ans, la territorialisation et les coopérations entre les acteurs ont été une constante de l'évolution de notre système de santé* »
6. Jean-Louis FRAYSSE
« *La santé fait sa révolution* »
7. Lamine GHARBI, Président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)
« *Pour un service public de santé* »

8. Jacques LAGARRIGUE,
« *Prévenir les conflits d'intérêts en santé : un intérêt à partager, un objectif à poursuivre* ».
9. Fabrice MATTATIA,
10. « *L'urgence sanitaire à l'épreuve du respect des droits fondamentaux : Lutte contre la covid et protection des données personnelles* » ?
11. Xavier PRETOT
« *Santé publique et sécurité civile. Des politiques publiques au service de la protection de la population* »
12. Jean SIBILIA
« *La réforme des études de santé* »
13. Michel TSIMARATOS
« *Solidarité, qualité et savoir-faire, des raisons d'espérer dans la crise* »

III. ACTEURS

1. Christine AMIEL
« *La sage-femme, une femme comme une autre ?* »
2. Marianne BARDANT
« *L'évolution des relations entre l'Etat régulateur et l'industrie du médicament à travers le prisme du droit positif* »
2. Nicolas CARRIE
« *Tribune. Dans quelle mesure le secteur privé lucratif peut-il légitimement participer au service public de la santé en France ?* »
3. Grégory CAUMES
« *L'impact du Covid19 sur la future réforme de l'exercice infirmier* »
4. Carine FAUDON-HUBNER
« *Réglementation du dispositif médical : le constat d'une évolution complexe et constante entre cadre européen et régulation nationale* »
5. Joris JONON
« *La collaboration de l'ARS et du préfet en temps de crise : apports théoriques et retour d'expérience* »
6. François LOCHER,
« *Cadre législatif des pharmacies dites "à usage intérieur" : 40 ans d'évolution* »
7. Catherine PELLETIER, et Jean-Claude BARBOT
« *Une Assurance Maladie et son réseau toujours volontaire ...pour transformer le système de santé !*»
8. Antoine PERRIN, Directeur général de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non Lucratifs (FEHAP)
« *Les règles de financement des établissements et services assurant le service public hospitalier* »

9. Frédéric VALLETOUX, Direct. Fédération Hospitalière de France (FHF)
« L'hôpital et le droit : de la commune aux territoires ».
10. Isabelle SOUPLET-VANPOUILLE et Rodolphe BOURRET
« L'intérêt du droit souple dans la délégation polaire pour un établissement public de santé »
11. Catherine STEPHAN-BERTHIER, Juriste Direction juridique de SHAM groupe Relyens
« De la déjudiciarisation des litiges : pratique de l'assureur en responsabilité civile médicale»
13. Pierre VILLENEUVE
« Le référent laïcité, une nouvelle figure pour la fonction publique hospitalière ? »